

FÉVRIER 2018

Biodiversité & Agriculture

6 RECOMMANDATIONS
POUR LA TRANSITION AGROÉCOLOGIQUE
DES ENTREPRISES AGROALIMENTAIRES



Coordination éditoriale :

Pauline Lavoisy

—

Conception graphique :

Christophe Copin - www.chriscopin.com

—

Crédits photographiques :

Biosphoto : couverture, Dominique Delfino - p 2-3-51, Samuel Dhier - p 11, Alain Balthazard - P24, André Maurer - p 20, Cyril Ruoso - p 26-28-29-31-32-34, Christian Vidal - p 36-38-39, Claudius Thiriet - p 37-45, Frédéric Didillo - p 40, LaurentLhoté - p 44, Philippe Giraud - p 43, Jean Mayet - p 47, Damien Falco. Science Photo Library / Biosphoto : p 42, Gustoimages. McDonald's : p 43.

—

Noé 2018

47 rue Clisson, 75013 Paris, France
www.noé.org



Remerciements

Noé tient à remercier l'ensemble des personnes ayant contribué à construire les positionnements et pistes de solutions proposés dans cette note pour répondre au défi de la transition agroécologique par une transformation ambitieuse des filières agroalimentaires.

Franck AUBRY,
Agromousquetaires,
Responsable Qualité -
Innovation -
Développement Durable

Amélie BAJOLET,
Bee Friendly,
Responsable
Développement

Adélaïde BARBEY,
Noé, Chargée de
programme « Prairies de
Noé » - Service civique

Jean-Claude BEVILLARD,
France Nature
Environnement,
Administrateur -
Responsable du
Réseau Agriculture

Mathilde BOITIAS,
Fédération Nationale de
l'Agriculture Biologique,
Chargée de mission
Grandes Cultures et
Semences

Karine BOURGET,
Nestlé France, Filières
Agricoles Durables
& Communication

Aline BOY,
Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation,
DGPE, Adjointe au chef
de projet agro-écologique

Arthur BURESI,
Association Française
d'Agroforesterie,
Bénévole

Alain CANET,
Association Française
d'Agroforesterie,
Président

Alain CHAPDANIEL,
Chaire SDSC
(Sustainable Demand-
Supply Chain), Directeur

Nicolas CHARTIER,
IDELE, Chef de Projet
Valorisation données
Agronomiques Réseau
DEPHY – ECOPHYTO

Pierre CHAVALLARD,
GAEC Maison François
Cholat, animateur
Productions Végétales

Romain COCAULT,
Carrefour, Responsable
RSE

Valérie COLLIN,
Noé, Secrétaire Générale

Vincent COLOMB,
ADEME, Ingénieur,
Evaluation
environnementale
des produits agricoles
et alimentaires

Julie CUNAT,
Deloitte Développement
Durable, Manager

Elisabeth D'OIRON,
Observatoire Français
des Sols Vivants,
Secrétaire Générale

Marc DE NALE,
Demain La Terre,
Directeur Général

**Ariane DERIMAY-
DUBOIS**,
Mondelez International,
Coordinatrice Qualité
et Développement
Durable Biscuits

Joël DERRIEN,
Saint Mamet,
Directeur Marketing
Développement

Carmen ETCHEVERRY,
France Nature
Environnement,
Chargée de mission -
Réseau Agriculture

Cécile FEVRE,
Ministère de la Transition
Ecologique et Solidaire,
CGDD - Chargée de
mission

Samuel FROIS,
Fédération Nationale de
l'Agriculture Biologique,
Chargé de mission
relocalisation

Vincent FORESTIER,
Brioche Pasquier,
Responsable R&D
Biscotte Pasquier Brissac

Alain GAUTIER,
Particulier

**Hakima
GHERSBRHAM**,
Noé, Chargée de
programme « Prairies de
Noé » - Service civique

Caroline GIBERT,
Solagro, Chargée de
mission Agriculture -
Biodiversité

Marine GIMARET,
Solagro, Chargée
de mission Agriculture -
Environnement

Arnaud GRETH,
Noé, Président

Fabien GUILLOT
Barilla, Directeur Achat
Blé, Farines & Céréales

Vincent HULLIN,
Agence Française pour
la Biodiversité, Chef du
service « Programmes et
Partenariats Nationaux »

**Julie KEISSER
BOURSERIE**,
Carrefour, Directrice
Qualité Fruits & Légumes

Pauline LAVOISY,
Noé, Chargée de
programme Biodiversité
& Agriculture

Aude LE RHUN,
Deloitte Développement
Durable, Manager

Crystel LHERBIER,
AgTip, Directrice des
Opérations

Baptiste MAITRE,
Association Française
d'Agroforesterie,
Bénévole

Jean-Marc MEYNARD,
INRA, UMR SAD-APT,
Directeur de recherche

Karine MAGOT,
Les Vignerons de Buzet,
Responsable service
VIGNES

Emeric PILLET,
APCA, Chef de projet
DEPHY Ecophyto

—

Christophe PINARD,
Ministère de l'agriculture
et de l'alimentation,
BCCB, Chargé de
mission biodiversité
et agroforesterie

—

Florent PLANAS,
Noé, Responsable
Pôle National

—

Lionel RANJARD,
INRA, UMR Agroécologie,
Directeur de recherches

—

Valentin REULET,
APCA, Chargé d'études
Agro-écologie et Métiers
du conseil

—

Audrey RIMBAUD,
APCA, Chargée de
mission au Service
Territoires, Alimentation
et Forêts

—

Guillaume RIOU,
Fédération Nationale de
l'Agriculture Biologique,
Secrétaire national
grandes cultures

—

Solène ROISIN,
Agence Française
pour la Biodiversité,
Chargée de mission -
Partenariats avec
les acteurs associatifs

—

Lôra ROUVIERE,
CDC Biodiversité,
Chef de projets

—

Flora SCHMITLIN,
Mondelez International,
Responsable de la
Charte Harmony

—

Jean SINQUIN,
Brioche Pasquier,
Directeur commercial
et marketing

—

Anthony THUAUD,
Brioche Pasquier,
Directeur Général
délégué

—

Olivier TOUZE,
Groupement
Les Mousquetaires,
Direction développement
durable

—

Julie VALARCHER,
Noé, Chargée de
programme Prairies de
Noé

—

Rick VANDERERVEN,
Ministère de l'Agriculture
et de l'Alimentation,
DGPE, Adjoint au
Sous-Directeur

—

Jeanne ZELLER,
McDonald's, Ingénieur
Filières agricoles

Noé remercie également tous les participants au colloque qui s'est tenu le 28 novembre 2017.

« Agriculture et biodiversité, une alliance naturelle à réinventer ! »



Arnaud Greth, Président Fondateur de Noé

Aujourd'hui tous les indicateurs sur la biodiversité agricole sont dans le rouge.

Plus de 30% des espèces de pollinisateurs sauvages (abeilles sauvages, mais aussi papillons et autres) sont en déclin en Europe¹. Les populations d'oiseaux communs inféodés aux milieux agricoles ont diminué de 30% entre 1989 et 2014². Les changements drastiques des pratiques agricoles depuis quelques décennies expliquent cette situation inquiétante : généralisation de la monoculture sur

de grandes surfaces, remembrement, uniformisation des paysages et destruction de la biodiversité ordinaire (prairies, haies, mares, ...), augmentation continue de l'usage des pesticides et des intrants, mécanisation et adoption de pratiques destructrices pour la biodiversité des sols (labours répétés, ...), ...

Parallèlement, les nombreux débats sociétaux et politiques sur l'agriculture (réduction des pesticides, interdiction du glyphosate, développement de l'agriculture biologique, prise en compte du bien-être des animaux d'élevage, juste rémunération des produits agricoles), et l'exaspération, voire le désespoir du monde agricole, sont autant de signes qu'**il est aujourd'hui indispensable de réenchanter l'agriculture, et de réinventer un modèle plus respectueux de l'agriculteur et de son environnement biologique et social.**

Au sein de Noé, nous partageons la conviction que l'agriculture de demain doit redonner toute sa place à la biodiversité ordinaire. Participer au maintien d'écosystèmes naturels qui assurent (gratuitement) de nombreux services écologiques, c'est pour l'agriculteur s'assurer des productions de qualité, écologiques et bien valorisées sur le plan économique. C'est aussi renforcer la valeur sociétale de son travail. Cette alliance de bon sens entre agriculture et nature s'est pourtant étiolée au fil du temps. A nous tous de la réinventer !

Pour faire évoluer le modèle agricole vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement, **Noé a choisi de développer des partenariats avec les entreprises agroalimentaires et le monde agricole.** L'engagement de ces entreprises, acteurs économiques clefs, liens entre le producteur et le consommateur, est une des conditions nécessaires pour faire émerger une agriculture durable et respectueuse de la biodiversité.

Ce document est une contribution à la nécessaire concertation entre tous les acteurs de l'agroalimentaire et reprend les résultats des travaux que nous avons conduits en 2017 grâce à la contribution de nombreux partenaires. Nous les en remercions et espérons que ce document contribuera à l'émergence de ce nouveau modèle agricole, respectueux des femmes, des hommes, de l'environnement et de la biodiversité !

Bonne lecture, merci à vous tous, bien chaleureusement,



Éditorial

¹ D'après le bilan dressé en février 2016 par l'IPBES, Plate-forme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques.

² D'après une étude publiée en octobre 2017 dont les mesures concernent l'Allemagne et peuvent, d'après les auteurs, avec de force chance s'appliquer à la France étant donné la similarité des systèmes agricoles.

³ D'après les derniers chiffres de l'Observatoire National de la Biodiversité (mis à jour en avril 2016).

Sommaire

Remerciements	4
Éditorial	6
Préambule	8
<hr/>	
1 <i>Vers des filières de grandes cultures agroécologiques fondées sur la biodiversité</i>	11
<hr/>	
Un défi unanime pour l'agroécologie : la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques	12
Quelles ambitions de Noé pour les filières agricoles industrielles ?	13
Des cultures plus diversifiées	14
Des sols agricoles couverts en permanence	15
Des paysages agricoles plus diversifiés	16
Une réduction drastique de l'usage des produits phytosanitaires	17
Un retour de la biodiversité dans les milieux agricoles	18
Une réduction des émissions de GES du secteur agricole	19
2 <i>Freins et opportunités à la mise en œuvre de la transition agroécologique dans la filière blé industrielle</i>	20
<hr/>	
La coopération au sein des filières	21
L'accompagnement des agriculteurs	22
Le fléchage des subventions publiques	23
La réponse aux nouvelles attentes de consommation	23
3 <i>Six recommandations pour les entreprises agroalimentaires dépendantes de la filière blé</i>	24
<hr/>	
1. Intégrer l'agroécologie dans la stratégie interne des entreprises	26
2. Inclure des objectifs agroécologiques dans des contrats fournisseurs propices à l'innovation	28
3. Participer au développement du conseil agroécologique pour les fournisseurs agricoles	29
4. Innover dans les procédés pour valoriser les productions agroécologiques dans leur diversité	31
5. Partager les prises de risques liés à la transition agroécologique	32
6. Délivrer un message clair, transparent et pédagogique au consommateur	34
Vers des recommandations pour l'ensemble des filières agricoles...	35
4 <i>Retours d'expérience</i>	36
<hr/>	
Mondelez International	37
Barilla	39
Agromousquetaires	41
Nestlé	42
McDonald's	43
Carrefour	44
Demain la Terre	45
St Mamet	46
Les Vignerons de Buzet	47
<hr/>	
Conclusion	48
Bibliographie	50

Pourquoi des recommandations pour les entreprises agroalimentaires ?

Au sein du monde agricole, les limites de l'agriculture conventionnelle tendent à faire consensus : stigmatisation du métier d'agriculteur, difficultés à garantir la viabilité des exploitations, dépendance accrue aux intrants de synthèse, ... **La nécessité d'un renouvellement du modèle agricole**, intégrant pratiques de production et de valorisation par l'aval, est entendu de tous. Pour Noé, pour qui la préservation de la biodiversité est la première priorité de cette transformation, l'agroécologie apparaît comme un modèle de pratiques agricoles durables permettant de répondre à des problématiques transversales pour le bien de tous (restauration de la biodiversité des milieux agricoles, réduction des pollutions, qualité sanitaire et nutritionnelle des productions, adaptation et atténuation au changement climatique, ...). **Elle s'appuie pour cela sur une meilleure compréhension et prise en compte des équilibres écosystémiques, et donc de la biodiversité**, pour notamment réduire la dépendance de l'agriculture aux intrants de synthèse.

Les signaux sont encourageants : des réseaux dynamiques (professionnels, ONGs, institutions, chercheurs et techniciens, citoyens...) cherchent à démultiplier la portée des initiatives agroécologiques et à accélérer leur déploiement. Mais ces réseaux travaillent encore trop peu avec **les entreprises agroalimentaires (en particulier transformateurs et distributeurs), premiers clients et donneurs d'ordre des filières de productions agricoles**. Ces entreprises imposent des normes industrielles standardisées, pour des processus de production et logistiques ultra-optimisés, mais elles sont aussi confrontées aux attentes grandissantes de leurs clients en matière de santé et d'environnement, ainsi qu'aux évolutions réglementaires. Certaines entreprises innovent et tentent d'apporter de réels progrès à leurs filières. Mais force est de constater que les démarches de responsabilité sociétale (RSE) des entreprises agroalimentaires sont encore généralement insuffisantes en ce qui concerne leur amont agricole, pourtant le plus impactant dans le cycle de vie du produit.

Face à ce constat et forte de son expérience avec le programme LU'Harmony (depuis 2010), Noé a décidé, dans le cadre de son Programme Biodiversité & Agriculture, d'engager une réflexion avec des acteurs majeurs du secteur agroalimentaire et des organisations innovantes en termes d'agroécologie. L'objectif était ainsi de **proposer une trajectoire ambitieuse et réaliste et des solutions permettant de tendre vers une approche agroécologique favorable à la biodiversité** dans des filières fortement industrialisées, en particulier la filière blé, pour en faire des moteurs de la transition agroécologique. 6 recommandations pour les entreprises agroalimentaires ont ainsi pu être élaborées. Elles proposent ainsi des pistes concrètes pour intégrer ces nouveaux enjeux à tous les échelons des filières, accompagner et soutenir les changements de pratiques sur le terrain, valoriser efficacement les productions agroécologiques et traduire clairement ces sujets complexes pour orienter l'acte d'achat.

Préambule

Quelle méthode de construction ?

Les personnes remerciées au début du document ont été impliquées de façons multiples pour co-construire cette trajectoire et des recommandations aux entreprises agroalimentaires :

- À partir du premier trimestre 2017, **des entretiens individuels** avec des experts en amont ont permis à Noé de mieux connaître les différents modèles agricoles alternatifs à l'agriculture conventionnelle portés en France et les pratiques qu'ils défendent,
- Noé a rassemblé ces mêmes experts et les responsables de la démarche LU'Harmony lors de **deux premiers ateliers collectifs** pour :
 - Définir les critères communs pour la transition agroécologiques des grandes cultures et dessiner la trajectoire souhaitée dans le futur ;
 - Identifier les freins et leviers à cette transition et construire les premières propositions de recommandations aux entreprises agroalimentaires de la filière blé, en s'appuyant sur l'expérience de LU.
- **Un troisième atelier collectif** a permis de solliciter de nouveaux experts et entreprises agroalimentaires (Agromousquetaires, Barilla, Brioche Pasquier) pour approfondir ces recommandations, établies au nombre de 6 suite à la synthèse de la réunion.
- Le 28 novembre 2017, Noé a organisé **un colloque de restitution** dont les 110 participants avaient reçu en amont un document de travail présentant l'état actuel des travaux. Lors de débats en plénière et d'ateliers de travail en groupes restreints, ils ont pu contribuer à améliorer les critères proposés pour la transition et les 6 recommandations. Celles-ci ont par ailleurs été analysées à l'aune des problématiques de nouvelles filières (polyculture-élevage, maraîchage, arboriculture, viticulture) grâce aux témoignages de nouvelles entreprises.
- Enfin, Noé a sollicité **un comité de lecture** restreint afin d'assurer le caractère réaliste et pertinent des propositions contenues dans ce document. Ce comité de lecture était composé des représentants des organisations suivantes : Association Française d'Agroforesterie, Bee Friendly, France Nature Environnement, Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, Observatoire Français des Sols Vivants, Réseau DEPHY, Solagro.

Noé présente donc dans ce rapport les propositions qu'elle a pu formuler grâce à cette année de travail collectif.

Contexte politique et institutionnel

“ Les attentes sociétales envers notre alimentation sont aujourd’hui très fortes au regard de la qualité des produits, de la santé, de l’emploi et des territoires. Le rôle des politiques publiques, de la fiscalité et des réglementations est indéniable. Mais la prise de responsabilité de l’aval des filières est également essentielle pour relever le défi de la transition agro-écologique. La mise en œuvre des plans de filières proposés à l’issue des États Généraux de l’Alimentation ne pourra donc faire l’impasse sur les enjeux économiques, de santé, et environnementaux. Les travaux engagés par Noé s’inscrivent dans la continuité des projets mis en place par Stéphane Le Foll et poursuivis par Stéphane Travert, Ministre de l’Agriculture et de l’Alimentation (MAA). En particulier, le projet agro-écologique vise à assurer la pérennité des exploitations en accompagnant la transformation des modèles de production pour mieux répondre aux attentes des consommateurs et aux enjeux sociétaux. Plusieurs dispositifs y contribuent : le plan de développement durable de l’apiculture, le plan de développement de l’agroforesterie, le plan Ecophyto II... Des outils concrets portés par le MAA sont également à disposition tels que l’Observatoire Agricole de la Biodiversité (OAB) ou la certification environnementale des exploitations agricoles.

Rik Vandererven, Adjoint au Sous-Directeur de la performance environnementale et de la valorisation des territoires à la DGPE, Ministère de l’Agriculture et de l’Alimentation

L’Agence Française pour la Biodiversité (AFB) agit pleinement dans le domaine des liens entre agriculture et biodiversité. Pour le secteur agricole, parmi de nombreuses actions de recherche et développement, de formation ou de valorisation (comme le Concours Prairies Fleuries), l’Agence assure la coordination du financement du Plan Ecophyto II qui a un rôle structurant concernant la réduction de l’utilisation des produits phytosanitaires. Elle soutient dans ce cadre les travaux de Noé. Par ailleurs, à travers l’animation des engagements autour de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, l’Agence a pour objectif d’impulser des initiatives en faveur de la biodiversité, de les valoriser et de les encourager à aller plus loin. L’AFB travaille actuellement sur son plan d’actions à venir quant à l’agriculture. Cette réflexion se base sur un état des lieux des actions passées et en cours au sein de l’Agence (et donc des structures qui ont fusionné au 1^{er} janvier 2017 pour la constituer, soit l’Agence des aires marines protégées, l’Atelier technique des espaces naturels, l’Office national de l’eau et des milieux aquatiques, Parcs nationaux de France). Ce travail a d’ores et déjà permis à l’Agence de produire une contribution écrite aux États Généraux de l’Alimentation de 2017.

Vincent Hulin, Chef du service Programmes et Partenariats Nationaux, Agence Française pour la Biodiversité

Vers des filières de grandes cultures

agroécologiques fondées
sur la biodiversité



UN DÉFI UNANIME POUR L'AGROÉCOLOGIE : la restauration de la biodiversité et des services écosystémiques

Agriculture biologique, agroforesterie, agriculture de conservation, agriculture intégrée... l'ensemble de ces modèles agricoles s'appuient chacun sur des leviers agronomiques différents. Ils ne sont cependant pas systématiquement applicables dans tous les contextes et possèdent chacun leurs limites. Ainsi, par exemple, l'agriculture de conservation ne dispose pas d'alternative au glyphosate pour remédier au développement des adventices favorisés par l'arrêt du labour. En agriculture biologique, le sol est au contraire généralement travaillé de manière plus intensive, en particulier pour gérer les populations adventices en alternatives aux pesticides. Cependant, les bonnes pratiques qu'ils préconisent ont pour objectif commun la **restauration de services écosystémiques**⁴ (structuration du sol, fourniture d'azote, disponibilité en eau, régulation des ravageurs...) et donc de la biodiversité à l'échelle de la parcelle, de l'exploitation et du paysage agricole.

Quatre moyens interdépendants semblent, dans ce sens, faire l'unanimité pour restaurer et maintenir des écosystèmes agricoles riches et non-perturbés :

- La **réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires** et autres intrants de synthèse ;
- La **diversification des cultures** : associations, inter-cultures, allongements des rotations, polyculture-élevage... ;
- La **restauration des habitats** pour la faune (notamment auxiliaire) : couverture des sols, infrastructures agroécologiques, agroforesterie... ;
- La **préservation du capital sol** (bilan humique et carbone) par la réduction du travail du sol (semi-direct, non-labour...) et la présence d'un couvert végétal tout au long de l'année (cf. encadré ci-dessous).

L'esprit de l'agroécologie consiste dans la recherche d'une performance maximale sur ces différents aspects en s'appuyant sur les divers leviers que propose chacun des modèles et en les adaptant au contexte local. Elle fait de la biodiversité un atout pour la production agricole.

L'importance de la biodiversité des sols

“ L'agroécologie doit accorder une place à la matière organique et au carbone contenus dans les sols. Du fait, majoritairement, du travail du sol et de l'absence de couverture végétale une grande partie de l'année, les taux de matières organiques ont fortement chuté et imposent de recourir à des intrants chimiques « de réparation ». Au contraire, une agriculture durable doit protéger mais aussi nourrir en permanence le sol pour que cet écosystème assure sa fonction productive pour l'alimentation.

De la même manière qu'une forêt fonctionne, cela passe par deux piliers majeurs : l'intégration d'arbres dans les paysages et parcelles agricoles, et une couverture permanente des sols (à l'image de la litière forestière). Ainsi, la biodiversité du sol dispose continuellement de matière fraîche à digérer pour se développer. C'est notamment par la croissance des champs mychoriziens que peuvent circuler les informations, l'eau, le carbone, ... nécessaires au bon développement des cultures. Les résultats du réseau de l'Association Française d'Agroforesterie, qui s'appuie sur ces deux piliers, démontrent qu'il est possible de produire et de protéger la biodiversité. Après une période de transition, les adventices disparaissent, les agriculteurs accroissent leur autonomie vis-à-vis des intrants, réduisent leurs coûts de production, améliorent leur revenu, les produits agricoles sont de meilleure qualité sanitaire et nutritive, et des réservoirs de biodiversité se développent durablement (oiseaux, chauve-souris, pollinisateurs sauvages...).

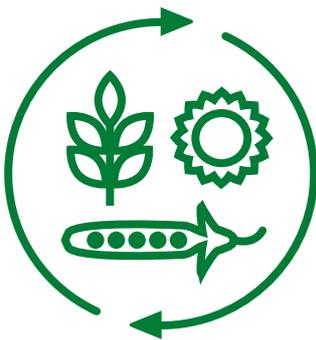
Alain Canet, Directeur d'Arbre et Paysage 32

⁴ Services écosystémiques : processus écologiques ou éléments de la structure de l'écosystème dont l'Homme dérive des avantages (d'après INRA, 2017)

QUELLES AMBITIONS DE NOÉ pour les filières agricoles industrielles ?

Dans sa volonté d'agir pour la restauration de la biodiversité des milieux agricoles, Noé, à l'issue de ces travaux, propose aux entreprises agroalimentaires de s'engager dans une trajectoire de transition ambitieuse de transformation des filières agricoles. Dans le cadre des travaux conduits en 2017, Noé a choisi d'étudier dans un premier temps le cas des grandes cultures. Ce choix s'explique du fait de son expérience avec le programme LU'Harmony, et par la couverture importante que représentent les grandes cultures sur le territoire métropolitain (>60% de la surface agricole utile (SAU)) et, de manière corrélée, de leur forte responsabilité dans l'utilisation de produits phytosanitaires agricoles (près de 70% de la consommation annuelle en France métropolitaine⁵).

CETTE TRAJECTOIRE DEURA INTÉGRER 6 CRITÈRES



Des cultures plus diversifiées



Des sols agricoles couverts en permanence



Des paysages agricoles plus diversifiés



Une réduction drastique de l'usage des produits phytosanitaires

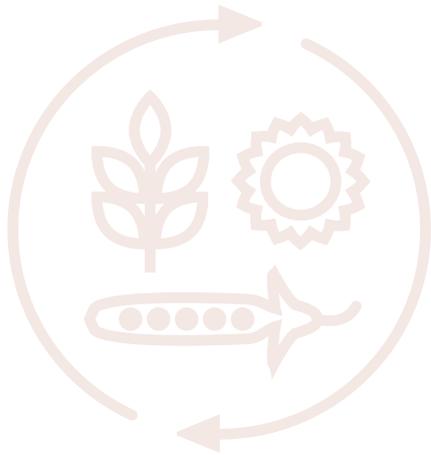


Un retour de la biodiversité dans les milieux agricoles



Une réduction des émissions de GES du secteur agricole

⁵ Source : MAAPRAT, octobre 2011, L'utilisation des pesticides en France : état des lieux et perspectives de réduction, NESE n° 35



DES CULTURES plus diversifiées

Dans un objectif de restauration de la biodiversité, la diversification des cultures et un des leviers de restauration d'une plus grande diversité d'habitats accueillant la faune agricole au sein de la parcelle cultivée. Mais la diversification des rotations (via leur allongement), et a fortiori des assolements, est aussi un levier majeur de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. Elle participe en effet aux stratégies de lutte contre les bioagresseurs, en particulier en système céréalier, en freinant la spécialisation de la flore adventice ainsi que des organismes pathogènes et ravageurs. C'est également un levier d'amélioration de la résilience face aux aléas climatiques voire même d'atténuation du changement climatique en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) par l'introduction de légumineuses et donc la réduction de la fertilisation azotée. Cette diversification, qui répond donc à des enjeux multiples, passe par l'introduction d'autres variétés que les céréales, comme les légumineuses (ex : féverole, pois, lupin, luzerne...) et les arbres sur une même parcelle (agroforesterie), les mélanges de variétés ou encore par le semis de jachères mellifères comme cultures additionnelles.

TENDANCES ET CHIFFRES RÉCENTS

2014 : près de 70 % de la SAU française compte plus de 3 espèces dans une rotation de 5 ans⁶
Cultures céréalières : les rotations durent 3 ans en général, voire moins⁷

CRITÈRES D'ÉCOCONDITIONNALITÉ DE LA PAC

Exploitation de 10 ha à 30 ha : au moins 2 cultures, la culture majoritaire représente moins de 75 % de la SAU
Exploitation de plus de 30 ha : au moins 3 cultures, la culture majoritaire représente moins de 75 % de la SAU

CRITÈRES DE LABELLISATION HUE

Plus de 10 cultures sur l'exploitation, la culture majoritaire représente moins de 80 % de la SAU

SCÉNARIO AFTERRRE 2050

Systèmes performants s'étendant sur des rotations de 6 à 8 ans

OBJECTIFS DE NOÉ

2020 : adopter des rotations à plus de 3 cultures pour 100 % de la SAU en grandes cultures
2050 : généraliser les assolements à près de 10 cultures sur des rotations de plus de 5 ans

⁶ Source : MAAF, décembre 2016, Rapport d'avancement du Comité d'évaluation de la politique agricole écologique.

⁷ Source : Solagro, 2016, AFTERRRES2050.



DES SOLS AGRICOLES couverts en permanence

Le sol est au cœur de l'écosystème agricole. L'état de ses caractéristiques biologiques, physiques et chimiques conditionne la qualité des services écosystémiques rendus. Le maintien d'une couverture permanente permet d'améliorer sa fertilité naturelle en freinant les phénomènes d'érosion et de lessivage et en assurant un taux de matière organique optimal lié à son bon fonctionnement écologique (recyclage de la matière organique par la faune du sol). Il s'agit notamment de réduire la fertilisation azotée de synthèse responsable de pollutions (air et eau) et d'émissions de gaz à effet de serre (GES). Les plantes utilisées pour la couverture du sol, comme les légumineuses qui enrichissent le sol en azote, participent également à diversifier les rotations.

TENDANCES ET CHIFFRES RÉCENTS

2014 : 20 % de la SAU en grandes cultures reste totalement nue en hiver, avec des taux de 40 à 70 % dans certaines régions⁸

CRITÈRES DE LABELLISATION HUE

100 % de la SAU de l'exploitation est couverte en automne

SCÉNARIO AFTERRRE 2050

Sols couverts en permanence

OBJECTIFS DE NOÉ

2020 : atteindre 100 % de la SAU en grandes cultures couverte en permanence

⁸ Source : Agreste, Septembre 2016, Enquête Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures 2014.



DES PAYSAGES AGRICOLES plus diversifiés

En plus de contribuer à la diversification des habitats disponibles pour la faune des milieux agricoles et au développement de continuités écologiques, la restauration de zones non-cultivées dans les paysages agricoles participe également à la stratégie de réduction d'utilisation des produits phytosanitaires en favorisant les populations d'auxiliaires de culture. Les travaux se multiplient pour quantifier l'impact des infrastructures agroécologiques (ou IAE : haies, mares, bandes enherbées et fleuries,...) sur les populations d'auxiliaires et ravageurs. Concernant les pollinisateurs sauvages en particulier, ce sont les ressources alimentaires à leur disposition qui ont tendance à faire défaut dont il faut d'avantage pouvoir suivre l'évolution. Les zones non-cultivées apportent également d'autres services tels que la filtration des polluants, la lutte contre l'érosion, le stockage de carbone, la fourniture de bois...

SIE / IAE

Les SIE (Surfaces d'Intérêts Ecologiques) sont un indicateur pris en compte dans les critères d'écoconditionnalité de la PAC. Elles ne sont cependant considérées que pour les aménagements à proximité des parcelles en grandes cultures. Cet indicateur intègre notamment certaines productions (ex : légumineuses) et des coefficients de pondérations en fonction des éléments considérés. Au contraire les IAE (Infrastructures Agro Écologique) dénombrent les surfaces strictes réservées exclusivement à la biodiversité (habitats semi-naturels gérés de manières extensives). Il s'agit donc d'un indicateur plus intéressant pour mesurer la restauration d'habitats naturels dans les milieux agricoles. Il serait néanmoins nécessaire de prendre en compte la dimension paysagère (connectivités) et la qualité de gestion de ces surfaces.

TENDANCES ET CHIFFRES RÉCENTS

2012 : les haies, bois et landes représentent 12% de la SAU française⁹
Les plaines céréalières présentent un déficit en SIE avec un taux très inférieur à 5%¹⁰

CRITÈRES D'ÉCOCONDITIONNALITÉ DE LA PAC

Plus de 5% de de la SAU de l'exploitation en SIE

CRITÈRES DE LABELLISATION HUE

Plus de 9% de de la SAU de l'exploitation en IAE

SCÉNARIO AFTERRRE 2050

Les IAE représenteront 5% de la SAU de l'exploitation IAE

OBJECTIFS DE NOÉ

2020 : réserver 5% de la SAU aux IAE dans toutes les exploitations en grandes cultures¹¹

2050 : atteindre 10% de la SAU en IAE en moyenne dans toutes les régions agricoles, y compris en plaines céréalières¹²

⁹⁻¹¹ Source : Observatoire National de la Biodiversité, Les indicateurs.

¹⁰⁻¹² Source : Solagro, Les infrastructure agroécologiques.



UNE RÉDUCTION DRASTIQUE de l'usage des produits phytosanitaires

La consommation de produits phytosanitaires représente aujourd'hui l'indicateur phare de la transition agroécologique à cause des impacts environnementaux, sanitaires et même économiques (dépendances des exploitations) dont ils sont la cause. La réduction de leur utilisation sera la résultante des leviers agronomiques déjà évoqués (diversification des cultures, couverts végétaux et gestion du labour...) mais aussi d'une meilleure gestion de la fertilisation azotée et plus généralement de l'agriculture de précision, ainsi que des techniques alternatives (biocontrôle, adaptation de la densité et des dates des semis, désherbage mécanique...).

Les expérimentations menées à grande échelle dans le cadre du réseau DEPHY, ont démontré qu'une réduction généralisée de l'usage des pesticides de 30 % est possible sans dégradation des performances économiques.

IFT / NODU

L'IFT comptabilise le nombre de doses homologuées de pesticides utilisées sur un hectare au cours d'une campagne. Cet indicateur peut être calculé pour un ensemble de parcelles, une exploitation ou un territoire. Il peut également être décliné par grandes catégories de produits (herbicides ou autres produits).

Le NODU (Nombre de Doses Unités) correspond à un nombre de traitements « moyens » appliqués annuellement sur l'ensemble des cultures, à l'échelle nationale. Il est calculé à partir des données de vente des distributeurs de produits phytopharmaceutiques.

Le NODU est plus intéressant que l'indice de fréquence de traitement (IFT) pour décrire les quantités d'intrants appliquées et est de plus en plus utilisé.

Mais l'IFT est le seul indicateur opérationnel à l'échelle de l'exploitation et de la parcelle. Les deux indicateurs doivent être observés en fonction de l'échelle considérée (grande région ou exploitation) et même être étendus à un panel plus large d'indicateurs (ex : calcul du grammage de matière active à l'hectare).

TENDANCES ET CHIFFRES RÉCENTS

Entre **2011** et **2015** : l'IFT moyen a augmenté de 9 % pour le blé tendre et de 14 % pour le blé dur¹³

Entre **2014** et **2015**, le NODU a diminué de 2,7 % (valeur moyenne annuelle)

Entre les périodes **2012-2014** et **2013-2015**, le NODU a augmenté de 4,2 % (valeur moyenne triennale¹⁴)

OBJECTIFS DU PLAN ECOPHYTO 2018

2020 : le NODU aura baissé de 25 %, **2025** : le NODU aura baissé de 50 %

CRITÈRES DE LABELLISATION HUE

L'IFT de l'exploitation est déduit de 50 % par rapport à l'IFT de référence

SCÉNARIO AFTERRE 2050

Division par 3 de l'usage des pesticides

OBJECTIFS DE NOË

Fin 2018 : être engagé dans une réduction pérenne de l'usage des pesticides en grandes cultures (valeurs moyennes annuelles et triennales décroissantes)

2020 et **2025** : réduire respectivement de 25 % puis 50 % l'usage des pesticides par rapport à 2008¹⁵

¹³ Source : Agreste, Septembre 2016, Enquête Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures 2014.

¹⁴ Etant donné le rôle important des conditions climatiques dans l'utilisation des pratiques, il est difficile de juger l'évolution des pratiques sur une seule année.

¹⁵ Conformément aux objectifs du Plan Ecophyto II mis à jour par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en janvier 2015.



UN RETOUR de la biodiversité dans les milieux agricoles

Les pollinisateurs sauvages (abeilles et papillons), les vers de terre et oiseaux communs spécialistes, ainsi que les plantes messicoles¹⁶ sont des bons indicateurs de l'état de santé des écosystèmes. Leur présence, en quantité et diversité, dépend fortement des conditions du milieu. La généralisation des pratiques agroécologiques doit pouvoir démontrer son efficacité par un retour de ces espèces dans les milieux agricoles. Certaines rendent par ailleurs des services indispensables à l'agriculture (pollinisation mais aussi régulation des ravageurs des cultures...) et permettent, dans des écosystèmes équilibrés, de s'inscrire dans un cercle vertueux en offrant des solutions alternatives aux intrants de synthèse.

Les 4 protocoles de sciences participatives proposés actuellement par l'Observatoire Agricole de la Biodiversité (nichoirs pour abeilles solitaires, transects papillons, placettes vers de terre et plaques invertébrés terrestres), s'ils sont appliqués à grande échelle, permettront de suivre l'évolution des populations spécifiques des milieux agricoles.

La biodiversité du sol est également un enjeu fort mais pour lequel il est aujourd'hui difficile d'observer des tendances nationales tant elle est dépendante des conditions locales pédoclimatiques. Analyse microbiologique, indicateur « ADN », équilibre bactéries / champignons, activité biologique... sont néanmoins des éléments d'évaluation qui doivent davantage se développer à l'échelle locale, en lien avec les pratiques agricoles.

TENDANCES ET CHIFFRES RÉCENTS

En Europe : 37 % des espèces d'abeilles sauvages et domestiques et 31 % des papillons sont actuellement en déclin¹⁷
 Entre **1989** et **2014** : les populations d'oiseaux communs spécialistes des milieux agricoles en France ont diminué de 31 %¹⁸
 Depuis **1970** : 7 espèces de plantes messicoles ont disparu de France et 25 autres ont disparu de plus de la moitié des départements où elles étaient connues

OBJECTIFS DE NOÉ

2050 : reconstituer les populations de pollinisateurs sauvages, oiseaux communs spécialistes et plantes messicoles dans les milieux agricoles

Une projection à 2050 est peu satisfaisante et soulève le risque de disparition irréversible d'espèces et en nombre trop important pour continuer à assurer les services écosystémiques dont l'Homme dépend. N'étant pas en mesure, dans l'état actuel des ressources documentaires (ex : scénario prospectifs et projections), de proposer des échelons intermédiaires réalistes, Noé propose cette échéance ultime à la fin du déclin de la biodiversité en cohérence avec la vision de la Convention sur la diversité biologique¹⁹. L'urgence de voir le rythme actuel ralentir doit cependant être soulignée, ainsi que le souhait de pouvoir observer rapidement un basculement vers une reconstitution des populations de plus en plus d'espèces.

¹⁶ Plantes messicoles : plantes ayant coévolué avec les plantes cultivées (ex : bleuets, coquelicots...) dont certaines espèces sont devenues très rares du fait des pratiques intensives.

¹⁷ Source : IPBES, 2016, Rapport d'évaluation sur les pollinisateurs, la pollinisation et la production alimentaire, Résumé à l'intention des décideurs.

¹⁸ Source : Observatoire National de la Biodiversité, Les indicateurs.

¹⁹ « D'ici à 2050, la diversité biologique est valorisée, conservée, restaurée et utilisée avec sagesse, en assurant le maintien des services fournis par les écosystèmes, en maintenant la planète en bonne santé et en procurant des avantages essentiels à tous les peuples. »



UNE RÉDUCTION *des émissions de GES* *du secteur agricole*

Les émissions de gaz à effets de serres (GES) en grandes cultures sont essentiellement dues à la fertilisation azotée, principalement via le phénomène de dénitrification transformant les nitrates du sol en N_2O (gaz). La réduction de ces émissions passera donc par une meilleure gestion de cette fertilisation pour laquelle ont été cités quelques leviers (introduction de légumineuses, couverture des sols, agriculture de précision pour une meilleure adaptation de la dose...). Au-delà du bilan GES des grandes cultures, c'est aussi le surplus azoté auquel il faut donc porter une attention particulière. Noé s'accorde avec l'atteinte des objectifs internationaux en termes de carbone (Programme 4 pour 1000 : augmentation chaque année de la séquestration de carbone par les sols de 4 pour mille) et la réduction des surplus azotés.

Freins et opportunités

2

à la mise en œuvre de la transition agroécologique dans la filière blé industrielle



Pour atteindre les objectifs cités précédemment, l'adoption des pratiques agroécologiques devra se faire à grande échelle, afin de proposer une solution alternative durable au système conventionnel. Cependant, l'organisation des filières de valorisation des productions agricoles, en grandes cultures, est un des principaux freins au changement et pour 4 raisons clés :

Ouvrir des débouchés

LA COOPÉRATION AU SEIN DES FILIÈRES

Pour soutenir la diversification des cultures, la question des débouchés est incontournable. Les légumineuses, implantées en diversification des rotations, n'ont pas encore de **filières de valorisation** suffisamment structurées en France : manque de références techniques pour les cultures, moindre effort de sélection variétale, chute de l'utilisation dans l'alimentation animale... Les agriculteurs qui insèrent ces cultures dans leurs rotations et en association avec des céréales, doivent pourtant pouvoir garantir leur valorisation. Aujourd'hui, le prix de vente des légumineuses, qui dépend du marché international, est en effet très bas et elles sont majoritairement importées, alors que le blé s'exporte en grandes quantités. De manière générale, la production agricole ne parvient pas non plus à répondre à la demande croissante en produits de qualité, par exemple pour certains produits biologiques qui doivent être importés.

Afin d'ouvrir des débouchés aussi bien pour l'alimentation animale que pour l'alimentation humaine, des filières solides doivent se structurer en allant à l'encontre du mouvement historique de standardisation des processus de production autour des cultures dominantes et de la culture classique d'entreprise (compétition, travail en silo...). Des efforts d'innovation produits et d'innovation dans les processus de transformation, ainsi que des partenariats inter-filières doivent voir le jour dans la perspective d'une accélération de la diversification des cultures. Ces collaborations entre différentes filières sont essentielles puisqu'un industriel ou distributeur seul n'est pas en mesure, aujourd'hui, d'assurer un niveau moyen de revenu pour toutes les productions d'un même assolement.

Le développement des labels, certifications et référentiels privés ont pour avantage leur caractère non-contraignant permettant un **dialogue constructif entre les différentes parties prenantes** pour l'élaboration des cahiers des charges. Leur évolutivité doit permettre une amélioration continue des processus de production. Il faut pouvoir cependant garantir que ces cahiers des charges et référentiel qui se multiplient respectent les critères de durabilité.

Enfin, la transition agroécologique ne peut se faire sans une attention au modèle économique, à la **répartition de la plus-value** et à la rémunération des agriculteurs. Si les consommateurs sont prêts à payer plus cher pour des produits de qualité, les investissements et les prises de risques nécessaires à la transition ne pourront être couverts à court terme uniquement par une plus grande participation des consommateurs. Les prix d'achat des matières premières agricoles sont notamment trop soumis aux aléas de la spéculation et des principes de libre-échange pour assurer des revenus stables et cohérents avec des pratiques durables. Il est nécessaire de garantir une diversification des sources de rémunération pour les agriculteurs et mettre en œuvre des modèles économiques de filières qui rémunèrent de manière stable le travail des agriculteurs au travers des achats (directs ou indirects) de l'industrie et de la grande distribution, et des aides publiques et privées.

L'ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

Une approche totalement différente de la conduite des cultures et des exploitations

La **sphère d'accompagnement** « classique » du secteur agricole (conseillers des coopératives et chambres d'agriculture notamment) ne dispose pas encore de connaissances suffisantes pour accompagner le déploiement à grande échelle de pratiques agroécologiques. La diversification des cultures demande par exemple des compétences techniques particulières pour le pilotage de rotations plus longues, intégrant des légumineuses, des associations de cultures, des variétés en mélanges... Les alternatives au glyphosate, également, restent encore à développer et nécessitent des connaissances agronomiques poussées sur les pratiques agroécologiques, puisqu'elles peuvent passer par une gestion spécifique des assolements en mobilisant des associations et des cultures dérobées. L'adaptation des cultures les unes par rapport aux autres dans les rotations est également un enjeu majeur au travers des « effets précédents » (ex : maîtrise des bioagresseurs, fertilisation, structure du sol...) et donc de leur intérêt économique à l'échelle de l'exploitation et non simplement de la culture sur une parcelle. De manière générale, c'est une approche totalement différente de la conduite des cultures et des exploitations qui est à développer autour de la restauration et du maintien de la fertilité naturelle des sols.

Les structures qui ont pour habitude d'agir en accompagnement des agriculteurs pour la mise en œuvre de ces pratiques (ex : AFAP, Solagro), identifient un intérêt évident pour l'adoption de pratiques agroécologiques. Cet accompagnement est d'autant plus important lorsque ces pratiques sont présentées au travers d'**éléments techniques**, en particulier en abordant les aspects liés à la préservation du sol et de ses atouts agronomiques. Les agriculteurs sont alors convaincus des intérêts de cette transition en termes de réduction de la dépendance aux intrants, de l'amélioration de l'autonomie de l'exploitation, de l'amélioration de la qualité des produits...

Les **initiatives collectives et territorialisées** montrent de manière générale un potentiel important d'appropriation des pratiques agroécologiques sur le terrain. La mise en place d'une culture du partage entre les agriculteurs permet notamment de mobiliser des pionniers qui convainquent par la suite, de par leurs résultats positifs, des opportunités liées à ces nouveaux modèles. Dans de telles dynamiques, l'agriculteur retrouve également toute sa force de proposition. Un collectif d'agriculteurs, par ailleurs soutenu par la filière, avec des objectifs ambitieux pour son territoire, pourra plus facilement faire appel à des financements publics locaux en mettant en avant les bénéfices attendus en termes de réduction des pollutions, d'aménités paysagères, de productions alimentaires de qualité, et d'atténuation du changement climatique... Certaines **structures relais locales** (GRABS et GABs, Réseau Agroforestier, coopératives...), pilotes ou accompagnatrices de ce type d'initiatives collectives, sont par ailleurs à même d'identifier et mobiliser de potentiels bailleurs de fonds. Elles offrent ainsi des solutions pour supporter les investissements et prises de risques liés à la transition agroécologique (ex : investissement en matériel spécifique lié au maintien du couvert du sol).

Étant donné le fonctionnement historique de la filière blé et de ses nombreux intermédiaires, les **coopératives agricoles** apparaissent donc dans ce contexte comme un interlocuteur indispensable pour les entreprises agroalimentaires qui souhaitent toucher à grande échelle les agriculteurs (leurs adhérents) et les accompagner dans leurs changements de pratiques. En effet, au regard des éléments évoqués ci-dessus, elles ont pour atout d'être ancrées localement et doivent donc questionner leur rôle dans ce dispositif d'accompagnement en lien avec les Chambres d'agriculture et les réseaux d'agriculteurs pionniers implantés dans les territoires.

LEXIQUE - FOCUS

GRAB : Groupement Régional d'Agriculteurs Biologiques

GAB : Groupement d'Agriculteurs Biologiques, à l'échelon départemental

Cependant, les missions et le positionnement historique des coopératives restent un frein à ces nouveaux rôles attendus :

- Les coopératives ont également une activité de vente de produits phytosanitaires et phytopharmaceutiques. Du fait de cette activité, leurs conseillers ne sont pas les premiers interlocuteurs identifiés pour porter une vision agroécologique avancée et l'accompagner techniquement.
- Depuis plusieurs années, des agriculteurs innovent dans la recherche d'alternatives plus respectueuses des écosystèmes. Mais les coopératives, tout comme les chambres d'agriculture, n'ont pas su suivre et soutenir ces pionniers qui ont décidé de sortir des circuits « classiques » pour conduire efficacement leurs expérimentations et leur transition.

En revanche, leur offre d'outils d'aide à la décision (fertilisation, protection des cultures, diagnostic environnement-gestion...), allant de plus en plus vers une agriculture de précision, participe déjà à la diffusion de pratiques plus économes en intrants et est ainsi complémentaire du développement de pratiques agricoles basées sur les équilibres écosystémiques.

LE FLÉCHAGE DES SUBVENTIONS PUBLIQUES

Aujourd'hui, le principal indicateur de transition porté au niveau national concerne la réduction de l'utilisation des pesticides, avec des objectifs qui sont loin d'être atteints. Il est important que les soutiens publics se concentrent davantage sur les **solutions amont, de prévention**, permettant d'accroître l'indépendance aux intrants de synthèse par un fonctionnement optimal des écosystèmes agricoles. Prioriser les aides de l'État, des Régions et de la Politique Agricole Commune (paiements verts), en fonction de l'adoption de pratiques agroécologiques, est un axe de progrès dans ce sens.

LA RÉPONSE AUX NOUVELLES ATTENTES DE CONSOMMATION

La demande du consommateur pour des produits plus sains et respectueux de l'environnement est en nette progression avec un intérêt particulier pour les **questions d'alimentation et de santé**. Les consommateurs sont aujourd'hui prêts à payer plus cher pour des produits de qualité s'ils disposent d'une garantie de bonnes pratiques agricoles, offrant ainsi un potentiel de création de valeur économique à redistribuer aux producteurs. La croissance du label Agriculture Biologique (AB) en est une preuve. Cette montée en exigence est une opportunité qu'il faut entretenir en sensibilisant davantage le consommateur sur l'impact de ses choix de consommation. Il est par ailleurs essentiel que le consommateur puisse disposer d'une information claire et de moyens de comparaison compréhensibles évidents pour identifier les impacts des produits sur la santé et l'environnement. Dans ce sens, la mise en place d'un affichage environnemental commun à tous les produits alimentaires serait complémentaire des démarches de certification et de labellisation.

Un potentiel de création de valeur économique à redistribuer aux producteurs

Six recommandations

3 pour les entreprises
agroalimentaires
dépendantes de la filière blé



1

INTÉGRER l'agroécologie dans la stratégie interne des entreprises

2

INCLURE des objectifs agroécologiques dans des contrats fournisseurs propices à l'innovation

3

PARTICIPER au développement du conseil agroécologique pour les fournisseurs agricoles

4

INNOVER dans les procédés pour valoriser les productions agroécologiques dans leur diversité

5

PARTAGER les prises de risques liés à la transition agroécologique

6

DÉLIVRER un message clair, transparent et pédagogique au consommateur

Pour chacune des recommandations, sont détaillés ci-après :

- **Les objectifs inhérents à leur mise en œuvre**, à savoir les transformations attendues dans l'activité de ces entreprises agroalimentaires (EAA pour la suite) pour favoriser la généralisation des pratiques agroécologiques ;
- **Les pistes d'action proposées** pour les mettre en œuvre en fonction de l'échelon concerné de la filière ;
- **Les besoins préalables** auxquels répondre pour permettre leur mise en œuvre – ces besoins n'étant principalement pas du fait uniquement des EAA mais de l'écosystème d'acteurs dans lequel elles s'insèrent (techniques, scientifiques, institutionnels, publics, juridiques, économiques...).

1

INTÉGRER

l'agroécologie dans la stratégie interne des entreprises

OBJECTIFS

Garantir l'appropriation par tous (salariés, décideurs, partenaires commerciaux) des enjeux de la transition agroécologique liés à leurs activités. Il s'agit ainsi que l'ensemble des métiers concernés soit en mesure d'adapter ses missions et de travailler de manière transversale (collaborations internes et externes) pour développer les solutions concrètes évoquées dans les recommandations suivantes.

PISTES D' ACTIONS POUR LES EAA

À TOUS LES ÉCHELONS

- **Sensibiliser l'ensemble des salariés des entreprises** à ces nouveaux enjeux et favoriser la montée en compétences sur la performance environnementale. Il est nécessaire en particulier de mettre en avant l'ensemble des intérêts contribuant à donner plus de sens à leurs métiers : réponse aux attentes des consommateurs, protection de l'environnement, qualité des produits, valorisation de l'outil de production, projets d'équipes, compatibilité avec la recherche de réduction des coûts, démarche RSE, commerce équitable... ;
- **Intégrer la démarche d'agroécologie dans une stratégie plus large** de type Analyse du Cycle de Vie (ACV) pour une cohérence sur l'ensemble des processus de production et de transformation : résidus de pesticides dans les produits (ex : insecticides de stockage, régulateurs de croissance...), impacts environnementaux (eau/air) des processus de transformation, additifs...
- **Organiser le partage de données et d'informations** au sein de la filière pour efficacement établir l'ACV des produits alimentaires et les actions prioritaires à mettre en œuvre ;
- **Favoriser le partage d'expériences et des enjeux propres à chaque échelon** y compris aux extrémités des filières (ex : visites d'agriculteurs chez des distributeurs et inversement) ;
- **Sensibiliser et convaincre les décideurs internes et les partenaires commerciaux** de s'engager dans la démarche en mobilisant des outils reconnus au niveau national (ex : cf. encadrés ci-contre ou p.28 concernant la labellisation HVE).

L'ÉCOCONCEPTION DANS LES FILIÈRES AGROALIMENTAIRES

est selon l'ADEME un axe majeur de développement de méthodologies et d'outils à destination des entreprises. Peuvent être citées notamment les base de données Agribalyse et Acyvia pour connaître l'impact environnemental, respectivement, des productions agricoles et des procédés de transformation agro-industriels, ainsi que les recommandations issues de l'étude « Comment promouvoir l'écoconception auprès des filières agricoles et agroalimentaires ? ».

BESOINS

- **Une définition commune du périmètre des critères de durabilité** auxquels doivent répondre les filières dans le cadre de démarches agroécologiques (ex : social/économique pour rentabilité et viabilité) qui soit portée au niveau national et reconnue par les institutions (ex : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation (MAA), Ministère de la Transition Écologique et Solidaire). Noé propose un premier cadre (cf. tableau ci-dessous) définissant les responsabilités (interdépendantes) de chaque échelon des filières engagées dans une transition agroécologique.
- **La création d'espaces de dialogue neutres** pour rassembler les acteurs des filières, du monde agricole et de l'accompagnement technique ou l'intégration des pistes de réflexions proposées ici dans les espaces existants dans un objectif de partage d'expériences et de passage à l'acte (ex : Open Agri Food, Club AGATA de Noé...);
- **L'adaptation de la formation initiale et continue** des ingénieurs agronomes.

DANS LE CADRE DU PROJET AGRO-ÉCOLOGIQUE PORTE PAR LE MAA et sachant le levier important que constitue l'aval dans la transition agroécologique des exploitations agricoles, un groupe dédié partenarial a travaillé à une grille d'évaluation permettant de donner un avis sur le niveau d'engagement dans l'agroécologie d'une filière. Cette grille s'appuie majoritairement sur l'analyse des documents contractuels liant l'amont à l'aval et les pratiques mises en œuvre par tous les acteurs de cette filière.

	DURABILITÉ ÉCOLOGIQUE	DURABILITÉ SOCIALE	DURABILITÉ ÉCONOMIQUE
PRODUCTION AGRICOLE	Pratiques respectueuses des écosystèmes agricoles (sol, eau, air, biodiversité, paysage...) — Réduction des intrants défavorables	Qualité nutritionnelle et sanitaire des productions — Ratio chiffre d'affaires/ETP adapté aux nouvelles pratiques	Rentabilité de l'activité — Réponse aux attentes qualités (technologique, nutritionnelle...) de la transformation et distribution
INTERFACE ACHAT/VENTE	Services et produits respectueux des 3 critères de la production agricole	Ratio chiffre d'affaires/ETP adapté aux nouvelles missions	Rémunération des productions en fonction de leurs qualités — Rentabilité de l'activité
TRANSFORMATION INDUSTRIE	Process de transformation respectueux de l'environnement (eau, air) — Achat de productions respectueuses des 3 critères de la production agricole	Process de transformation respectueux de la qualité nutritionnelle et sanitaire des produits alimentaires — Ratio chiffre d'affaires/ETP adapté aux nouveaux enjeux	Rémunération des productions en fonction de leurs qualités — Rentabilité de l'activité
DISTRIBUTION	Activités de distribution respectueuses de l'environnement (eau, air)	Qualité nutritionnelle des produits alimentaires — Informations au consommateur sur les 3 critères de durabilité — Ratio chiffre d'affaires/ETP adapté aux nouveaux enjeux	Rentabilité de l'activité — Vente des produits alimentaires à leur juste prix
CONSOMMATION	Achats de produits respectueux des 3 critères de durabilité sur toute la chaîne — Régime alimentaire adapté aux nouveaux enjeux (produits carnés, légumineuses)	Régime alimentaire sain	Prix du panier alimentaire adapté aux nouveaux enjeux

2

INCLURE des objectifs agroécologiques dans des contrats fournisseurs propices à l'innovation

OBJECTIFS

Inciter chez les producteurs agricoles à une prise en compte globale des principes et leviers agronomiques de l'agroécologie, sans imposer les choix des pratiques agricoles, très dépendantes des conditions pédoclimatiques, ni entraver l'innovation et l'expérimentation.

PISTES D' ACTIONS POUR LES EAA

À TOUS LES ÉCHELONS

• **Partager et s'informer sur les différents référentiels et cahiers des charges** mobilisés dans une même filière afin de proposer des exigences cohérentes aux agriculteurs d'un point de vue agronomique et administratif (contrôles, récolte des données...);

TRANSFORMATEURS ET DISTRIBUTEURS

• **Intégrer dans les contrats** (ex : cahiers des charges fournisseurs) **des objectifs sociaux et environnementaux** indirectement liés aux produits en s'appuyant sur :

- des référentiels existants pour certaines matières premières (ex : Charte Arvalis-IRTAC, Agriconfiance, Certification HVE...);
- la co-construction par la filière et d'autres parties prenantes (ex : chercheurs, autres experts techniques, ONGs...) :
 - d'obligations « méthodologiques » pour inciter à mobiliser tous les leviers de l'agroécologie dans une logique d'innovation, de démarche de progrès et de droit à l'erreur à l'échelle de l'exploitation. Par exemple :
 - l'utilisation d'outils d'aide à la décision ;
 - le partage des réussites et échecs avec les pairs ;
 - le suivi d'indicateurs de résultats (cf. recommandation 3) ;
 - d'obligations de résultats à moyen et long termes à l'échelle des filières d'approvisionnement, des bassins de production... mesurées par des indicateurs agronomiques, économiques, écologiques, environnementaux et nutritionnels ;

LA CERTIFICATION HVE (HAUTE VALEUR ENVIRONNEMENTALE)

assure, à l'échelle d'une exploitation, l'application de pratiques agroécologiques à un niveau de performance ambitieux (biodiversité, stratégie phytosanitaire, gestion de la fertilisation, gestion de l'irrigation) qui correspondent à l'atteinte du niveau 3 de la certification environnementale officielle pour les exploitations agricoles mise en place par l'État lors du Grenelle de l'Environnement. De plus en plus de filières font le choix de cette certification de par sa légitimité institutionnelle. Son logo n'est disponible que depuis 2016, elle doit donc être valorisée afin d'être mieux connue du consommateur pour permettre une meilleure valorisation des productions.

- **Assurer** une transparence de ces engagements en particulier auprès des pouvoirs publics et des ONGs pour garantir leur cohérence avec les messages adressés au consommateur.

BESOINS

- **Une définition commune des grands principes** écosystémiques et fonctionnements écologiques à respecter dans le cadre de pratiques agroécologiques, redonnant une place prioritaire à la gestion de la fertilité naturelle du sol. Le « contrôle » de leur bonne application pourra s'appuyer sur la réponse aux critères de la certification HVE.

3

PARTICIPER au développement du conseil agroécologique pour les fournisseurs agricoles

OBJECTIFS

Développer un modèle d'accompagnement (conseil, formation initiale et continue, animation locale) des agriculteurs qui soit propice à la diffusion des pratiques agroécologiques, c'est-à-dire :

- **Qui propose un conseil global sur la conduite de l'exploitation** dans une logique agroécologique et de long terme intégrant l'ensemble des leviers agronomiques possibles, au-delà des intrants (fertilité naturelle du sol mais aussi diversification des cultures, éléments du paysage, adaptation de la conduite des cultures en fonction des rotations...);
- **Qui soit participatif et basé sur l'échange entre pairs** (travaillant ou non sur les mêmes productions) sur les pratiques agricoles, la mise en avant des initiatives pionnières (Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental - GIEE, réseau agroforestier, Observatoire Français des Sols Vivants – OFSV, Groupements d'Agriculteurs Biologiques – GAB...) : groupes de travail d'agriculteurs, échanges techniques sur les leviers agronomiques ;
- **Qui s'appuie sur des structures relais locales** pour la formation des agriculteurs et des conseillers techniques (Chambres d'agriculture, lycées agricoles, Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural - CIVAM...);
- **Qui propose un suivi des résultats** permettant de lier pratiques agricoles, processus écologiques, impacts environnementaux (air, eau, sol), qualité des productions (technologique et nutritionnelle) et résultats économiques ;

LE PROJET SOL VERT est porté par des agriculteurs du Santerre, région naturelle située entre Amiens et Saint-Quentin (Hauts de France). Ceux-ci sont fortement impliqués dans la remise en cause de leurs itinéraires techniques dans les rotations de blé, betteraves, pommes de terre et légumes de plein champ. Les impacts sur la qualité du sol et de l'eau, le bilan carbone et des indicateurs économiques (ex : charge de mécanisation) sont mesurés pour en tirer des enseignements sur les pratiques agronomiques développées par les agriculteurs. Le projet a pour ambition d'être une vitrine de la région, encore peu confrontée aux problèmes de fertilité jusqu'à présent, étant donné un contexte pédoclimatique très favorable.

- **Qui s'appuie sur des projets « pilotes » :**
 - Impliquant les différents acteurs du monde agricole local (coopératives, inter-professions, chambres d'agriculture, groupes d'agriculteurs innovants, meuniers, organismes stockeurs) constituant ainsi un réel maillage territorial ;
 - Impliquant des chercheurs (Institut National de la Recherche Agronomique – INRA) pour le transfert d'outils et méthodologies ;
 - Expérimentant de nouvelles pratiques, mais aussi de nouveaux modes de partenariats locaux (par exemple jusqu'au financement participatif d'actions ponctuelles), voire de nouveaux modèles industriels et commerciaux.

PISTES D' ACTIONS POUR LES EAA

COOPÉRATIVES ET NÉGOCES

- **Intégrer dans la vision de l'entreprise les nouvelles missions** (citées ci-dessus) et compétences des conseillers agricoles (conseil systémique et à long terme, compétences agroécologiques et sur le fonctionnement de l'exploitation, compétences relationnelles...) et leurs conséquences (séparation des activités de ventes et de conseil, formation continue des conseillers, fiches de postes...);

TRANSFORMATEURS ET DISTRIBUTEURS

- **Inciter et soutenir financièrement la formation** des techniciens des coopératives dans le contrat d'approvisionnement ;

À TOUS LES ÉCHELONS

- **Recenser à son échelle et diffuser** jusqu'à l'amont de la filière les bonnes pratiques en termes agronomiques mais aussi de dispositifs d'accompagnement, d'animation de dynamiques locales, de modèles économiques et de financements... ;
- **S'impliquer et initier des projets pilotes** à l'échelle locale (cf. description plus haut) ;
- **Suivre à son échelle les indicateurs** de résultats et en rendre compte à l'amont.

BESOINS

- **Le renouvellement des missions des Chambres d'Agriculture** au regard du conseil et du soutien aux initiatives pionnières ;
- **L'intégration de l'agroécologie dans la formation agricole** (chantier en cours piloté par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation) ;
- **L'évolution des agroéquipements et agrotechnologies** ;
- **La recherche sur les indicateurs d'évaluation** des relations entre pratiques agricoles et biodiversité (impacts et services rendus, en particulier concernant les sols) et outils de gestion et d'analyse des données ;
- **L'accessibilité des outils** développés par la recherche pour les acteurs de terrain ;
- **La rationalisation des systèmes d'évaluation existants** afin de permettre des comparaisons et des généralisations des conclusions sur les bonnes pratiques à l'échelle de bassins de production, territoires, régions voire à l'échelle nationale ;
- **L'orientation des financements de la recherche** pour couvrir ces besoins.

LE REVA (RÉSEAU D'EXPÉRIMENTATION ET DE VEILLE À L'INNOVATION AGRICOLE), piloté par

l'Observatoire Français des Sols Vivants (OFSV) a pour objectif de fédérer des agriculteurs, acteurs du développement agricole, collectivités et chercheurs autour de l'évaluation de l'impact des pratiques agricoles sur la qualité des sols couplé, à moyen terme, avec l'impact sur la rentabilité de leurs activités et la qualité de leurs productions. Au stade actuel de son déploiement, le REVA propose un accompagnement des exploitants agricoles pour une meilleure compréhension des sols à travers la mise à disposition de protocoles d'observation (ex : test de bêche, LEVAbag, abondance microbienne, des lombrics...). Les résultats sont synthétisés pour évaluer le patrimoine biologique et la fertilité du sol. Au-delà du diagnostic individuel, l'intérêt du REVA est d'organiser des restitutions en groupes en introduisant des notions de benchmarking agricole. S'opère ainsi un transfert de moyens techniques et de méthodes de travail aux agriculteurs pour les aider à mieux comprendre l'impact de leurs pratiques sur leurs sols, et à identifier entre eux des exemples concrets et enviables de pratiques durables.

4

INNOVER dans les procédés pour valoriser les productions agroécologiques dans leur diversité

OBJECTIFS

Être en capacité de valoriser la qualité des nouvelles productions, en particulier leur diversité (en réponse à la diversification des rotations), leur qualité nutritionnelle (en réponse aux attentes des consommateurs), mais aussi leurs propriétés technologiques (taux protéiques, variétés rustiques, homogénéité des lots, proportion des farines... en réponse aux contraintes industrielles).

PISTES D' ACTIONS POUR LES EAA

À TOUS LES ÉCHELONS

- Développer les contrats multi-filières pour offrir des débouchés pour l'ensemble des cultures d'une même rotation ;
- Développer de nouvelles filières de transformation (ex : séchage des légumineuses) ;
- S'impliquer dans des projets de Recherche & Développement de filière (industriels, meuniers et coopératives), voir les initier, en :
 - S'appuyant sur les nouvelles attentes de consommateurs (ex : tendances « veggie », sans gluten) ;
 - Créant de nouvelles demandes pour valoriser ces nouvelles productions ;
- Innover dans la sélection et le choix des semences pour la recherche d'un équilibre entre rusticité et qualité technologique et nutritionnelle, par exemple dans le cadre de consortium public-privé ;

TRANSFORMATEURS ET DISTRIBUTEURS

- Freiner la standardisation systématique des produits alimentaires en s'appuyant sur la valorisation des productions régionales.

BESOINS

- Développer des références sur les liens directs entre la mise en œuvre de pratiques agroécologiques et la qualité des productions, notamment nutritionnelles.

5

PARTAGER

les prises de risques liés à la transition agroécologique

OBJECTIFS

Apporter une visibilité et une garantie des revenus à l'amont agricole, conditionnées par la mise en œuvre de pratiques durables, pour assurer la viabilité des exploitations et un contexte économique favorable à la transition agroécologique.

PISTES D' ACTIONS POUR LES EAA

À TOUS LES ÉCHELONS

- **Établir un dialogue sur le partage de la valeur** de l'agriculteur au consommateur et impliquer l'ensemble des maillons de la filière dans la contractualisation ;
- **Travailler avec les pouvoirs publics**, aux échelons local et national, pour orienter les subventions publiques, via :
 - Des actions de lobbying pour une mise en cohérence des objectifs d'éco-conditionnalité de la Politique Agricole Commune (PAC) et des Mesures Agroenvironnementales et Climatiques (MAEC) avec les pratiques agroécologiques (ex : HVE) et plus globalement l'intégration de considérations liées à l'alimentation (impliquant les filières dans leur ensemble) plutôt qu'uniquement à l'agriculture ;
 - Un partage de la prise en charge des risques portés par les agriculteurs : soutien à la transition par les filières et les pouvoirs publics en fonction des objectifs de résultats liés à des services écosystémiques rendus préservés (ex : qualité des sols), puis aide assurantielle liée aux aléas, l'équilibre économique étant assuré par une valorisation juste et un partage de la valeur avec la filière aval ;
 - Une implication dans les Plans Alimentaires Territoriaux ou autres projets de territoires ;

TRANSFORMATEURS ET DISTRIBUTEURS

- **Mettre en place des mécanismes incitatifs** produisant un « signal » complémentaire des aides publiques, du type :
 - Contrats de filière avec des objectifs de changements de pratiques et un engagement d'accompagnement et de rémunération à moyen terme (2-5 ans) via des prix planchers, voire fixes, en s'appuyant sur l'échelon local pour s'affranchir des prix du marché mondial (en particulier pour le blé) ;

LE PROJET AGRO-ENVIRONNEMENTAL ET CLIMATIQUE (PAEC) DE LA MÉTROPOLE DE LYON

rassemble les acteurs de l'agglomération lyonnaise qui accompagnent la profession agricole dans la mise en place de pratiques visant à protéger la qualité de la ressource en eau et à préserver la biodiversité. Elle compte notamment des coopératives et négoce agricoles implantés sur le territoire tels que la Maison François Cholat qui approvisionne des artisans boulangers de la Région Rhône-Alpes. Avec les agriculteurs, les structures qui les accompagnent techniquement, et les acteurs publics (Agences de l'Eau, DRAAF, collectivités...), ils s'accordent sur les outils à utiliser (ex : diagnostic des exploitations) et les pratiques agricoles à développer pour une cohérence globale au niveau local.

- Primes, éventuellement évolutives dans une logique de transition, pour l'adoption de bonnes pratiques représentant un coût ou investissement financier à court terme ;
- Appels à projet et fonds d'investissement portés par les entreprises dédiés aux projets de transition agroécologique des exploitants agricoles ;
- Contrats, éventuellement avec plusieurs filières, de valorisation de différentes cultures d'une même rotation (matière première principale comme le blé et ses cultures de rotation comme la luzerne, le pois, le lupin...) en veillant à s'adapter aux contraintes juridiques (entrave à la concurrence) ou en agissant auprès des pouvoirs publics pour leur évolution.

BESOINS

- **L'adaptation des outils juridiques** à la contractualisation multiple ;
- **L'évolution, notamment à l'échelle Européenne, de la notion de libre échange** dans les filières agricoles pour permettre la création de valeur à la fois économique, mais aussi sociale et environnementale ;
- **L'identification de leviers économiques**, de partage des coûts d'investissement et des risques, dans la filière mais aussi au travers des pouvoirs publics (ex : restauration collective).

LA CHAIRE SDSC (SUSTAINABLE DEMAND- SUPPLY CHAIN)

propose une méthodologie de co-construction de modèles de collaborations pour les acteurs des filières afin de créer de la valeur à la fois économique, environnementale et sociale. Parmi les outils mobilisés, des formes de contrats spécifiques permettent d'impliquer plus de deux parties. La fixation collective de prix de cessions (prix plancher ou fixe) permet de garantir des niveaux de rémunération et de s'affranchir de la spéculation.

6

DÉLIVRER

un message clair, transparent et pédagogique au consommateur

OBJECTIFS

Transmettre au consommateur les informations nécessaires pour orienter l'acte d'achat et ainsi créer de la valeur pour la filière, à savoir des informations sur :

- Les engagements des filières ;
- Les contraintes et les coûts liés à la transition et aux pratiques agroécologiques dans leur diversité ;
- Les impacts des produits sur la santé et l'environnement ;
- Le lien avec des enjeux d'intérêt général : agriculture locale, santé, bien-être...

PISTES D' ACTIONS POUR LES EAA

TRANSFORMATEURS ET DISTRIBUTEURS

- Cibler les travaux des services études sur les nouvelles attentes des consommateurs et leur consentement à payer ;
- Orienter le message en fonction des médias utilisés, par exemple :
 - Sur les emballages, en fonction de l'espace disponible et des potentialités du *touchpoint*¹, privilégier des focus sur des sujets précis : directement reliés aux attentes majeures des consommateurs (ex : santé et bien-être, résidus de pesticides, pollutions, production locale, rémunération juste des agriculteurs) ou en fonction des enjeux spécifiques au produit agricole ou à sa région de production (ex : l'eau est une problématique différenciée en fonction des régions) ;
 - Via le digital (ex : réseaux sociaux, vidéos...), expliquer la démarche nécessairement globale et inscrite dans une dynamique de transition, les objectifs de résultats et les indicateurs suivis, les engagements de chaque échelon des filières, les labels ou référentiels utilisés, les pratiques agroécologiques et leurs enjeux (pour éviter les stigmatisations), le coût des productions et donc de l'alimentation... ;
 - Afficher les impacts environnementaux et sanitaires des produits ;
 - Étudier la possibilité de faire coexister différents signes de qualité (ex : label HVE sur l'agroécologie avec un label Bee Friendly dédié exclusivement à la protection des pollinisateurs).

LE PROJET EUROPÉEN LIFE FOOD & BIODIVERSITY

a pour objectif d'améliorer l'intégration des enjeux de la biodiversité dans les marques, labels et certifications du secteur agroalimentaire. À partir de l'analyse d'une cinquantaine de cahiers des charges, un outil d'évaluation de la biodiversité à l'échelle des exploitations, un programme de formation pour les certificateurs et responsables produits et des marques, ainsi qu'une base de données pour le suivi des résultats dans le temps, seront proposés à l'issue du projet.

BESOINS

- Le développement d'outils pour permettre la transparence et l'affichage des impacts environnementaux et sanitaires des produits.
- La valorisation et la reconnaissance institutionnelle, après évaluation, d'autres référentiels que le label Agriculture Biologique, dans un objectif de visibilité et de rationalisation de la diversité existante pour une meilleure lisibilité par le consommateur.

¹ On appelle « touchpoint » tout moment où un client existant ou potentiel entre en contact avec la marque, avant, pendant ou après l'achat du produit.

Vers des recommandations pour l'ensemble des filières agricoles...

Lors du colloque organisé le 28 novembre 2017 par Noé, des ateliers collectifs ont permis d'étudier les conditions d'application des recommandations établies pour la filière blé et grandes cultures à d'autres filières (grandes cultures et polyculture-élevage, maraîchage, arboriculture, viticulture) à partir du témoignage des entreprises figurant dans le dernier chapitre « Retours d'expériences » du présent document. Il est apparu que les recommandations peuvent de manière générale également s'appliquer à toutes les filières en veillant toutefois à prendre en compte certaines spécificités dont quelques-unes ont pu être identifiées à cette occasion et ont été rassemblées dans le tableau suivant :

	SPÉCIFICITÉS LIÉES À L'ORGANISATION DE LA FILIÈRE ET DE L'ÉCOSYSTÈME D'ACTEURS	CRITÈRES AGROÉCOLOGIQUES SPÉCIFIQUES	AUTRES SPÉCIFICITÉS
 <p>POLY-CULTURE ÉLEVAGE cas d'application : filière bovine McDonald's</p>	<p>Nombreux échelons à intégrer dans la contractualisation</p> <p>—</p> <p>Approvisionnement français et de qualité à sécuriser</p> <p>—</p> <p>Difficultés de stabilisation des prix liées à la vente en pièces détachées et non à la carcasse entière</p>	<p>Difficultés à appréhender l'ensemble des émissions de GES liées aux pratiques agricoles, mais aussi à la conduite du troupeau et aux bâtiments d'élevage</p> <p>—</p> <p>Difficultés à intégrer des critères agroécologiques à la production des aliments pour le bétail, y compris en cas d'importation</p>	<p>Diversification des systèmes d'élevages qui peuvent compliquer un suivi homogène sur l'ensemble de la parcelle</p>
 <p>FILIÈRE MARAÎCHAGE cas d'application : filières fraises Carrefour et salade McDonald's</p>	<p>Manque de références (techniques alternatives et indicateurs) ex : Référentiel HVE peu adapté</p>	<p>Saisonnalité des produits</p> <p>—</p> <p>Consommation d'eau en lien avec les conditions pédoclimatiques</p> <p>—</p> <p>Alternatives aux pesticides (éléments du paysages auxiliaires, biocontrôle...)</p>	<p>Problématique des productions hors-sol</p>
 <p>FILIÈRE ARBORICOLE cas d'application : St Mamet et Demain La Terre</p>	<p>Manque de références (techniques alternatives et indicateurs) ex : HVE peu adapté</p>	<p>Saisonnalité des produits</p> <p>—</p> <p>Consommation d'eau en lien avec les conditions pédoclimatiques</p> <p>—</p> <p>Alternatives aux pesticides (éléments du paysages auxiliaires, biocontrôle...)</p>	<p>Cultures pérennes limitant l'agilité, la diversité et l'adaptabilité</p>
 <p>FILIÈRE VITICOLE cas d'application : Les Vins de Buzet</p>	<p>Pression sociétale forte (ex : phytosanitaires) sur un produit qui n'est pas de première nécessité</p> <p>—</p> <p>Nombreuses réglementations spécifiques (ex : AOC) qui peuvent freiner les évolutions techniques</p>	<p>Alternatives aux pesticides face à une forte pression bioagresseurs sur des cultures peu diversifiées et sujettes au dépérissement car pérennes (ex : impasse technique pour le mildiou en AB dans la moitié Nord de la France)</p>	<p>Cultures pérennes limitant l'agilité, la diversité et l'adaptabilité</p>

Retours d'expériences

4

Des entreprises et associations de producteurs ayant contribué aux réflexions collectives ont accepté de témoigner sur leurs pratiques dans les filières grandes cultures, viticulture, arboriculture et maraîchage lors du colloque de restitution des travaux. Les retours d'expérience ci-dessous présentent les éléments stratégiques de leurs démarches qui illustrent les recommandations.





UN PROJET RSE D'ENTREPRISE

En 2007, LU a lancé une réflexion collective au sein de l'entreprise afin de définir les enjeux clés pour conserver la place de marque préférée des français. Ayant fait ressortir la volonté de minimiser l'empreinte environnementale des biscuits, cette réflexion a débouché sur leur analyse du cycle de vie et le constat que 70 % de de cette empreinte provenait des matières premières et donc particulièrement du blé, premier ingrédient en volume.

C'est ainsi qu'est née la démarche LU'Harmony, un réel projet d'entreprise pour la marque LU qui impacte tous les métiers, avec des changements de pratiques (en particulier aux approvisionnements), mais aussi des créations de postes pour piloter la démarche, renforcer les équipes qualité et internaliser des compétences sur les semences en blé dans l'objectif d'une meilleure connaissance et gestion de la filière amont.

Près de 10 ans après sa création, le programme Harmony est un vrai exemple de filière réussie qui fédère tous les acteurs de la filière dans une démarche de progrès continu qui s'est exporté au-delà des frontières françaises près des usines Mondelēz International en Europe de l'Ouest. Il permet aujourd'hui de répondre aux attentes des consommateurs de la marque, de plus en plus conscients de l'impact de leurs achats et soucieux de l'origine et de la qualité des produits.

DES PRATIQUES AGROÉCOLOGIQUES AU CŒUR D'UNE CHARTE FOURNISSEUR

Harmony s'appuie aujourd'hui sur une charte de 34 bonnes pratiques pour la récolte 2018 dont la première version a été construite en 2008 avec des experts (INRA, Arvalis ou encore Noé sur l'axe biodiversité) et tous les acteurs de la filière (meuniers, coopératives, agriculteurs). Elle permet de mettre en place des procédés permettant d'allier objectif de production avec biodiversité tout au long du cycle (recours à certaines semences, rotations, agriculture raisonnée).

Réinterrogées de manière collective et améliorées chaque année, les pratiques agricoles proposées doivent permettre de cultiver le blé dans des conditions telles qu'il soit possible d'éviter de recourir aux produits phytosanitaires ou de les limiter. Cette approche a permis à la filière Harmony d'avoir en moyenne entre 2009 et 2016 une réduction de 20 % de leur utilisation par rapport à l'IFT de référence de 2008.

Pour cela, la Charte incite à mobiliser des leviers multiples :

- Le choix des parcelles et cultures pour notamment limiter les fongicides ;
- la gestion de la date et la densité de semis pour limiter les pressions d'agents pathogènes et la verse du blé ;
- des rotations diversifiées incluant des légumineuses pour améliorer la fertilité du sol et limiter les adventices et parasites ;
- l'implantation de jachères mellifères ou haies favorables aux pollinisateurs sauvages mais aussi aux auxiliaires des cultures...

Depuis 2014, des projets expérimentaux, pilotés par les coopératives, permettent d'étudier des pratiques alternatives qui pourraient intégrer la Charte dans le futur (ex : associations blé-légumineuses). Leurs résultats sont partagés lors du comité d'experts organisé chaque année pour discuter des améliorations de la Charte et des nouveaux axes de travail. Des projets pilotes plus ambitieux intégrant l'ensemble des leviers de l'agroécologie à l'échelle d'une exploitation, voire d'un territoire sont aussi envisagés.

Enfin, pour aller toujours plus loin, le calcul d'autres indicateurs tels que la balance globale azotée et les émissions de GES ou l'acidification terrestre, depuis la récolte 2017, permettra de mieux apprécier les impacts tangibles de la charte sur l'environnement et donc d'affiner encore les pratiques.



UN ENGAGEMENT DES DIFFÉRENTS ÉCHELONS DE LA FILIÈRE

Ces pratiques concernent aussi les autres échelons de la filière et font l'objet d'une prime à la tonne de blé versée par Mondelēz International, et partagée entre la coopérative et l'agriculteur. Il s'agit en particulier de limiter les traitements post-récolte (insecticides de stockage) et de garantir la traçabilité du blé Harmony.

Les conseillers des coopératives doivent quant à eux suivre des formations afin de développer leurs compétences sur l'agroécologie puisqu'ils assurent eux-mêmes le déploiement de la charte sur le terrain et le conseil qui y est lié.

Par ailleurs, Mondelēz International et la coopérative Noriap sont impliqués dans la création d'un démonstrateur territorial piloté par Noé. Il a pour objectif d'identifier des opportunités de partenariats avec différents acteurs économiques et publics locaux pour soutenir davantage les changements de pratiques répondant aux attentes du territoire (cadre de vie, paysage, attractivité...).

L'industriel implique également directement ses équipes dans des projets de R&D. L'idée est par exemple de développer des nouvelles recettes de biscuits permettant de valoriser les légumineuses semées dans les rotations.

UNE STRATÉGIE DE COMMUNICATION CIBLÉE SUR LES NOUVELLES ATTENTES DES CONSOMMATEURS

Mondelēz International a communiqué, depuis les débuts de la démarche, auprès du consommateur sur la biodiversité qui est au cœur du programme. Cette stratégie de communication, nécessaire pour sensibiliser les consommateurs à l'importance de la préservation de la biodiversité n'a pas forcément permis au consommateur de faire le lien avec le biscuit. Il est en effet davantage sensible à l'origine ou la qualité intrinsèque du produit.

L'objectif est aujourd'hui de délivrer un message plus clair mettant en avant le choix de travailler en partenariat avec des agriculteurs proches des usines. Ainsi, la stratégie marketing peut se rattacher à une attente forte du consommateur pour des productions françaises, voire plus locales.

La communication autour de la biodiversité restera pour autant un axe fort de la communication Harmony en mettant en avant les efforts des agriculteurs au travers des médias, tels que le digital, plus adapté pour un message à plusieurs niveaux et pédagogique.





Barilla

The Italian Food Company. Since 1877.

UNE DÉMARCHE DE PROGRÈS EN CONTINUITÉ AVEC LA VISION ORIGINELLE DU GROUPE

Le Groupe Barilla a depuis toujours à cœur de proposer des produits alimentaires issus des pratiques agricoles et de processus de transformation respectueux de l'environnement et de la santé. Le Groupe conduit depuis plusieurs années des démarches de progrès sur les productions du blé dur et des tomates en Italie, ainsi que sur le cacao et la filière papier-carton. En France également, Barilla a généralisé depuis début 2017 l'utilisation d'œufs de poules élevées au sol et nourries de manière 100 % végétale, anticipant les problèmes que la filière a connus cet été. Aujourd'hui, la filiale Barilla France et sa marque Harrys, qui s'appuient sur une production de blé tendre française, s'engagent à leur tour pour 2018 avec une démarche agroécologique. Cette démarche cible dans un premier temps les mélanges BPMF (Blés Panifiables de la Meunerie Française) qui représentent plus de 70 % du total, pour ensuite s'étendre aux variétés pures utilisées pour corriger les différences de caractéristiques des BPMF d'une année à l'autre.

Le parti pris a été de développer une filière propriétaire afin d'avoir un cahier des charges spécifique. Trois objectifs sont définis afin de pouvoir s'inscrire dans cette voie : diminuer les intrants chimiques, promouvoir les démarches favorables dans la biodiversité dans le végétal et l'animal et améliorer le revenu des agriculteurs. Le référentiel de bonnes pratiques qui sera appliqué a été construit à partir de la Charte IRTAC, proposée par Arvalis, à laquelle ont été ajoutées des pratiques additionnelles. Une première version a été proposée par l'industriel, dans une démarche de co-construction, à un comité de parties prenantes (meuniers, coopératives, agriculteurs, INRA...). Ce comité a notamment préconisé d'échelonner la Charte sur différents niveaux de performance (bronze, argent et or) présentant chacun des démarches obligatoires et optionnelles spécifiques dans des domaines variés comme par exemple :

- La gestion de la parcelle et l'implantation des cultures en promouvant des méthodes de désherbage mécanique ;
- la gestion des semences en exigeant l'utilisation de semences certifiées ;
- la fertilisation et la protection des cultures en exigeant le recours à des outils d'aide à la décision.

Ce système présente deux avantages : offrir une porte d'entrée « facile » dans la filière permettant aux agriculteurs de s'engager puis de progresser étape par étape, mais aussi les encourager dans cette progression en offrant une prime évolutive en fonction du niveau atteint.





UNE ANIMATION ET UN SOUTIEN DE LA FILIÈRE AU SERVICE DE L'INNOVATION

En plus de la prime, pour soutenir les investissements liés à ces pratiques, **Barilla crée un fond de financement de micro-projets**. Ces micro-projets, sélectionnés par un comité d'experts, pourront bénéficier d'une aide de l'ordre de quelques milliers d'euros. Enfin, une thèse CIFRE (Conventions Industrielles de Formation par la Recherche) pourra être financée en fonction de besoins de recherche qui émergeront.

Au-delà de l'amont agricole, Barilla mobilisera également ses équipes internes. Un plan de formation des forces de ventes est prévue de manière à pouvoir valoriser la démarche auprès des clients distributeurs et du consommateur. C'est également le fonctionnement de la filière aval qui sera amélioré pour pouvoir prendre en compte les nouvelles qualités technologiques des récoltes de blé au regard des spécifications des farines, anticiper les aléas supplémentaires liés à la production, mais aussi prendre en compte l'inertie d'adaptation plus importante due aux délais agricoles.

Barilla identifie une attente des agriculteurs pour mieux connaître les filières de valorisation de leurs productions et les contraintes de la transformation liées au niveau d'exigence qui leur est demandé d'un point de vue qualité et sanitaire. Dans l'autre sens, les métiers de la transformation se doivent de mieux saisir les enjeux liés à cette production basée sur le vivant, et donc des aléas, et les nouveaux paramètres à prendre en compte en lien avec les changements de pratiques (risques sur les récoltes, nouvelles caractéristiques des productions...).

Barilla prévoit donc de constituer un club permettant de proposer des événements près des usines rassemblant les agriculteurs pour favoriser le partage d'expériences entre pairs mais aussi avec les acteurs de la filière.



UNE STRATÉGIE MARKETING APPUYÉE SUR DES ENJEUX CLÉS POUR LE CONSOMMATEUR

Pour valoriser cette démarche auprès du consommateur, Barilla s'appuiera sur deux attentes clés :

- Une démarche favorable à l'environnement et à la biodiversité ;
- une rémunération plus juste des agriculteurs.

Le cahier des charges pourra être consulté publiquement et des outils pédagogiques seront développés pour expliciter les pratiques demandées et le dispositif mis en place au sein de la filière.

Il s'agit pour Barilla d'un enjeu majeur de garantir la pérennité de la démarche par un prix de vente suffisant. Celui-ci ne dépend cependant pas uniquement de la stratégie marketing du groupe mais également des prix d'achats opérés par les distributeurs. Cette démarche fondamentale de restructuration de la filière ne connaîtra un succès total que si tous les acteurs de la chaîne font preuve d'une volonté commune et notamment si la grande distribution sait reconnaître ces efforts dans les négociations annuelles.



DES FILIÈRES D'EXCELLENCE POUR DES OBJECTIFS DE TRANSITION AMBITIEUX

Le Groupement Les Mousquetaires a la particularité de rassembler à la fois les enseignes de distribution Intermarché, Bricomarché, Rody et Poivre Rouge et le pôle agroalimentaire Agromousquetaires. **La démarche de progrès de l'entreprise s'inscrit dans la stratégie du producteur et du commerçant qui est celle de « mieux produire » et « mieux manger »** pour donner une meilleure qualité nutritionnelle aux produits. Naturellement, la démarche s'est orientée sur les filières d'excellence Mer, Bœuf, Porc, et Boulangerie apportant de nouveaux critères de différenciation pour les marques du distributeur en lien avec les nouvelles attentes du consommateur.

Agromousquetaires s'est entouré d'un réseau de partenaires (ONGs, scientifiques, institutions) pour définir de façon concertée les priorités liées à la transition de chacune des filières d'excellence. C'est ainsi qu'a été fixé pour la filière Boulangerie (blé) - de la même manière que sur le vin - l'objectif d'obtenir le label HVE (Haute Valeur Environnementale) pour l'ensemble des productions d'ici 2025. Pour atteindre cet objectif, un plan de progrès associé à des indicateurs de performances est en cours de construction avec ces mêmes partenaires.

DE NOUVEAUX MODÈLES DE COOPÉRATIONS ENTRE AMONT ET AVAL

Pour engager les fournisseurs agricoles dans la transition, Agromousquetaires a bien conscience que, **en tant que donneur d'ordres à l'aval de la filière, il faut apporter de la visibilité, d'une part sur les débouchés de leurs productions, et d'autre part sur les prix.**

L'entreprise entend mener des groupes de travail en local pour accompagner les agriculteurs lors de la période de transition et pour les certifications. En effet, les changements de pratiques liés à la labellisation HVE nécessitent un accompagnement durant les années d'adaptation des itinéraires techniques.

A travers le plan de progrès de la filière blé, Agromousquetaires relèvera de nouveaux enjeux. Il s'agit pour l'industriel de jouer un rôle de facilitateur au travers de projets liant différents acteurs des filières de manière à sécuriser les débouchés à la fois sur la production principale attendue (le blé) mais aussi les cultures de rotations (ex : luzerne, pois, lupin).

L'entreprise envisage aussi de renouveler la façon dont sont fixés les prix d'achats. Agromousquetaires a déjà innové en la matière en proposant des contrats avec prix plancher et indexation sur la filière Porc. De cette manière, Agromousquetaires est prêt à soutenir des expérimentations et des initiatives des agriculteurs en transition pour répondre aux critères de labellisation HVE d'ici 2025.

Enfin, la valorisation des productions passe aussi par la transformation. Le plan de progrès devra donc intégrer des enjeux d'innovation et de Recherche & Développement pour l'industriel. En effet, la qualité des productions agroécologiques doit satisfaire les processus de transformation (ex : panification) et la qualité des produits finis (goût, nutrition, santé).

LE CHOIX D'UN LABEL TRANSVERSAL ET NATIONAL

Agromousquetaires a fait le choix de la labellisation HVE pour la qualité et la légitimité de son référentiel de bonnes pratiques. En effet, cette labellisation a été mise en place par l'État lors du Grenelle de l'Environnement. Elle est donc le résultat d'une consultation et d'un consensus national. Elle propose par ailleurs des indicateurs de suivi et de performance.

Globalement, elle offre un potentiel important pour nouer de nouveaux partenariats, mais aussi in fine orienter l'acte d'achat du consommateur. D'ici 2025, le défi est donc bien que le logo du label soit connu et reconnu par les consommateurs. Le digital sera un support essentiel pour ce travail de pédagogie à mener envers le consommateur. Au-delà du référentiel de bonnes pratiques, il s'agit également d'expliquer les choix de l'entreprise d'une transition progressive avec des objectifs à 2025.





Création de Valeur Partagée

Nutrition | Eau | Développement Rural

UNE DÉMARCHE CO-CONSTRUITE AVEC LES PARTIES PRENANTES

La raison d'être du Groupe Nestlé « Améliorer la qualité de vie et contribuer à un avenir plus sain » permet de comprendre comment la démarche Préférence associe les agriculteurs au projet et à la vision de l'entreprise. En premier lieu, un cahier des charges a été élaboré en collaboration avec des experts internes et externes, des ONGs et des fournisseurs. Dans le but de progresser vers des pratiques agroécologiques, ce document se concentre sur 8 thématiques afin d'améliorer les performances environnementale, sociale et économique des exploitations (ex : préservation des sols, des ressources en eau, gestion de la biodiversité...). Il constitue un outil idéal pour une filière plus intégrée, à savoir une meilleure traçabilité et une prise de conscience collective des enjeux propres à chaque maillon.

Par ailleurs, le programme comprend une phase d'accompagnement des producteurs pour la mise en place de pratiques visant à améliorer la triple performance des exploitations.

Enfin, une communication spécifique à destination des consommateurs et des acteurs de la filière est mise en place pour valoriser cette démarche vertueuse pour la protection des sols, de l'eau et de la biodiversité.

UN ACCOMPAGNEMENT PROGRESSIF VERS UNE DÉMARCHE VERTUEUSE

Ce programme qui vise l'amélioration de la durabilité à l'échelle de l'exploitation comprend deux niveaux.

La première étape obligatoire pour tout fournisseur agricole impliqué depuis 3 ans dans la démarche est celle des « bonnes pratiques », qui complètent les réglementations en vigueur. Il est ensuite accompagné pour une montée en puissance progressive vers des pratiques « Je vais plus loin » qui requièrent plus de technicité. Pour cela, une évaluation de l'exploitation est réalisée à l'aide d'un outil de diagnostic de durabilité tel qu'IndiciADEs. Cette évaluation permet d'identifier les points forts et faibles de l'exploitation et de choisir ses priorités en fonction des enjeux visés dans Préférence. L'agriculteur est ainsi accompagné pendant 9 ans pour adopter progressivement des pratiques lui permettant de valoriser ses sols et visant à plus de respect pour la ressource en eau et la biodiversité, tout en veillant à la performance économique et sociale de l'exploitation. Des indicateurs de progrès permettent de suivre au fil des ans les avancées de la démarche (techniques culturales mises en place, IFT, % IAE...).

Cet accompagnement passe également par des efforts d'innovation des marques avec par exemple pour les purées, le lancement en 2017 d'une gamme associant pommes de terre, légumineuses et céréales - offrant ainsi des débouchés pour ces cultures qui permettent de diversifier les rotations.

UNE APPROCHE TERRITORIALE, DES PARTENARIATS LOCAUX : LE CAS DE LA FILIÈRE MOUSLINE®

L'approche au cas par cas du programme Préférence, permet de saisir la spécificité pédoclimatique de chaque exploitation. C'est le cas dans le territoire du Santerre - bassin de production des pommes de terre pour les purées de la marque Mousline® - dont les enjeux liés à l'érosion hydrique des sols et à la qualité de l'eau sont importants pour la culture des pommes de terre.

Les sessions techniques du groupement des producteurs, co-animées par des experts, permettent une sensibilisation à une agriculture alternative (ex : agriculture de conservation, agroforesterie...) qui vise à répondre aux problématiques rencontrées. En complément, des visites et formations sont organisées sur le terrain et des projets pilotes sont en cours, par exemple : trois pilotes agroforestiers initiés en 2014-2015, deux tests de kits connectés pour optimiser l'irrigation initiés en 2017...

Pour permettre cette transition qui implique une évolution des modes de gestion, des partenariats stratégiques ont été mis en place avec les acteurs de la région (Chambre d'Agriculture, Agence de l'eau, associations de chasseurs...) afin d'accompagner les projets dans le cadre de cette démarche.



LES ENJEUX DE L'APPROVISIONNEMENT AGRICOLE INTÉGRÉS DANS LA STRATÉGIE D'ACHATS DURABLES

McDonald's a décidé d'appuyer sa stratégie d'achats durables sur le triptyque suivant :

- La qualité de la relation aux filières agricoles en bâtissant des relations de long terme avec les fournisseurs ;
- la qualité des matières premières et des produits (bonnes pratiques agricoles, sécurité sanitaire, qualité organoleptique) ;
- l'amélioration de l'empreinte environnementale notamment à travers la stratégie agroécologique.

En 2009, McDonald's a donc réuni ses cinq filières principales (poulet, bœuf, salade, blé et pommes de terre) avec des instituts techniques ainsi que des acteurs de la filière Agriculture Biologique afin de définir les bonnes pratiques à développer. Cette consultation a abouti à une stratégie agroécologique pour 2009-2020 spécifique à chacune d'entre elles, en cohérence avec les objectifs de réduction des émissions de GES sur l'ensemble de l'activité du groupe (ex : magasins, emballages, amont agricole...).

L'EXPÉRIMENTATION ET LA DIFFUSION DE SOLUTIONS TECHNIQUES SPÉCIFIQUES À CHAQUE FILIÈRE

Dans le cadre de cette stratégie, **des expérimentations ont d'abord été mises en place auprès des agriculteurs** (30 fermes pilotes au départ, 80 de fermes de références aujourd'hui), avec le suivi d'indicateurs économiques, de qualité et environnementaux durant trois ans. Les pratiques ont ensuite été validées collectivement en 2015 pour rédiger une feuille de route spécifique à chaque filière qui garantit le partage des résultats des expérimentations, la définition d'objectifs développement pour chacune des pratiques, et le suivi d'indicateurs.

À titre d'exemple, pour la filière bovine, les problématiques concernent en particulier la réduction des fertilisants de synthèse, l'autonomie alimentaire ou encore le bien-être animal.

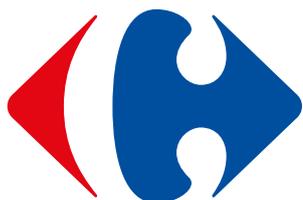
Dans ce cadre, **des outils d'aide à la décision ont été développés avec les fournisseurs industriels** et mis à disposition des exploitants pour recueillir des données factuelles et produire des plans de progrès personnalisés. Pour la filière salade, les objectifs de déploiement des pratiques concernent surtout la réduction des phytosanitaires et des fertilisants de synthèse. Les équipes travaillent par exemple à la diffusion des techniques de désherbage mécanique ou encore d'autres pratiques alternatives aux pesticides (piégeage, confusion sexuelle...).

UNE IMPLICATION FORTE DES FOURNISSEURS INDUSTRIELS EN ACCOMPAGNEMENT DES AGRICULTEURS

McDonald's contractualise avec ses fournisseurs industriels de manière à ce que **les feuilles de route se déclinent dans les contrats avec l'amont agricole** avec des échéances à moyen terme (3 ans) et des prix fixes. Les fournisseurs pilotent eux-mêmes le déploiement de la feuille de route avec un accompagnement au quotidien des producteurs via les techniciens.

Le versement de primes par McDonald's est possible en fonction de la mise en place des bonnes pratiques si elles impliquent des coûts supplémentaires, au contraire de celles qui induisent des économies d'intrants.





DE LA RECHERCHE DE QUALITÉ SANITAIRE À UNE APPROCHE AGROÉCOLOGIQUE

Carrefour a longtemps été un précurseur sur les critères sanitaires avec la mise en œuvre de cahiers des charges compatibles avec l'agriculture intégrée sur ses filières Qualité depuis plus de 25 ans. Pour aller plus loin et ainsi garder son avance, **le distributeur s'est engagé dans une démarche de progrès pour ses propres filières animales et végétales à travers l'agroécologie.** Ce projet s'inscrit pleinement dans la stratégie RSE du Groupe puisqu'il est basé sur 2 des 3 axes RSE : « la préservation de la biodiversité » et « l'accompagnement des partenaires ».

Mais qu'est-ce que l'agroécologie pour Carrefour ?

Pour y répondre, le groupe a rassemblé différentes parties prenantes (producteurs, ONG, collaborateurs, experts). Ainsi, Carrefour a pu définir l'agroécologie comme « un modèle agricole performant qui s'appuie sur les services rendus par la nature pour mieux produire ». La démarche du Groupe s'articule autour des « 10 clés de l'agroécologie » : améliorer la vie du sol, protéger les pollinisateurs, respecter le bien-être animal... avec pour socle la co-construction et la mise en place de partenariats durables avec les producteurs.

Dans sa communication envers le consommateur, l'entreprise tente d'expliquer les vertus de l'agroécologie et s'appuie sur des marques fortes (ex : Filières Qualité Carrefour, Reflets de France...). Elle s'appuie par ailleurs sur les exigences en termes de santé en apportant des garanties de non-utilisation de certaines catégories de pesticides de synthèse à certains stades de culture (ex : floraison) en fonction des filières concernées, par exemple :

- Des kiwis cultivés sans insecticides ;
- Du blé cultivé sans insecticides du champ à l'assiette ;
- Des brocolis cultivés sans herbicides...

DES PRATIQUES ALTERNATIVES SPÉCIFIQUES À CHAQUE FILIÈRE – LE CAS DE LA FILIÈRE FRAISES REFLETS DE FRANCE

Dans cette filière où la problématique des ravageurs est centrale et où les produits sont montrés du doigt pour leur trop forte concentration en pesticides de synthèse, **Carrefour a lancé une expérimentation en 2015 avec cinq fournisseurs et une vingtaine de producteurs de fraises en plein champ.** En ayant déjà converti, en 2017, 50 % des volumes de gariguettes Reflets de France à l'agroécologie, le distributeur a pour objectif d'atteindre 100 % de cette filière cultivée avec des principes agroécologiques en 2018.

Les traitements pesticides de synthèse ont été supprimés après la floraison et la filière cherche à développer des solutions pour les supprimer également sur le plant.

Les solutions s'appuient sur trois leviers :

- Favoriser les symbioses entre le sol et la plante ;
- Stimuler les défenses immunitaires ;
- Gérer les pressions si nécessaire avec des traitements naturels (biostimulants, substances peu préoccupantes, huiles essentielles).

DES ÉCHANGES INTER-FILIÈRES ET UN MEILLEUR ANCRAGE TERRITORIAL EN PERSPECTIVE

Dans le futur, **l'un des défis majeurs pour Carrefour est l'élaboration de contrats multi-filières** pour valoriser les diverses productions d'une même rotation et la systématisation des échanges de pratiques entre différentes filières.

Par ailleurs, si l'entreprise travaille déjà avec les interprofessions pour mettre en cohérence les différents référentiels que doivent respecter les agriculteurs, **elle souhaite constituer un réel maillage territorial autour de projets pilotes** dans lesquels s'impliqueraient l'ensemble des acteurs.



DES PRODUCTIONS AGRICOLES DURABLES À DES PRIX ACCESSIBLES

Demain la Terre est une association créée en 2004 qui regroupe 12 entreprises adhérentes (producteurs, coopératives et transformateurs de fruits et légumes) représentant plus de 3000 ha d'exploitations agricoles, soit plus d'1 % de la production française en fruits et légumes. Son ambition est de conjuguer agroécologie et produits à des prix accessibles.

Les producteurs eux-mêmes, adjoints d'experts indépendants, ont dans ce cadre établi une Charte qu'ils proposent à leurs clients de tous les circuits de distribution de manière à rester maîtres de l'innovation et ne pas se voir imposer des cahiers de charges. Ce référentiel propose une troisième voie autre que celles conventionnelle et biologique : l'agriculture responsable. Il permet aux agriculteurs de repenser leurs modes de production en termes d'utilisation de produits phytosanitaires, de techniques du travail du sol, ou d'organisation de la production.

Outre le choix des pratiques culturales les moins impactantes pour la santé, avec l'objectif de zéro résidu de pesticides sur les fruits et légumes, les entreprises adhérentes s'engagent dans une démarche complète de RSE, notamment par leur ancrage territorial. Les questions économiques et sociales sont également prises en compte dans le référentiel. La Charte Demain la Terre est mieux-disante que la réglementation et a donc un caractère évolutif.

UN ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE POUR GARANTIR UNE AMÉLIORATION CONTINUE

La Charte Demain la Terre® s'adresse à la diversité des membres de l'association. Ainsi, différents référentiels ont été élaborés pour la France, l'international et pour les transformateurs spécifiquement.

Il existe trois niveaux de performances pour chaque critère, permettant aux producteurs de s'inscrire dans une démarche de progrès continu. L'attribution de conformité au référentiel est contrôlée annuellement par un organisme de certification externe. Afin de faciliter la progression des agriculteurs dans le cahier des charges, l'association met en lien les référents techniques des structures adhérentes avec d'autres associations, organismes ou experts techniques. Ceux-ci peuvent ainsi les accompagner pour l'adoption de solutions telles que le désherbage mécanique, les bio-intrants, la favorisation des pollinisateurs sauvages... C'est par exemple l'équivalent de sept terrains de football qui est semé en prairies fleuries chaque année.

DES ACTIONS COMMERCIALES COMMUNES POUR VALORISER LES DÉMARCHES AGROÉCOLOGIQUES

En proposant des produits accessibles à tous, Demain la Terre permet aux consommateurs d'obtenir des fruits et légumes issus de productions responsables. Les agriculteurs adhérents sont volontaires dans la démarche et doivent pouvoir rémunérer leurs activités malgré les investissements nécessaires. Pour cela, l'association Demain la Terre assure la compréhension et la reconnaissance de la démarche et du cahier des charges auprès des circuits de distribution, des institutions telles que le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation, ainsi que du grand public. Pour augmenter la visibilité de l'association auprès du grand public et des consommateurs, Demain la Terre participe par exemple pour la deuxième année au Salon International de l'Agriculture à Paris en 2018.

Les exploitants agricoles sont par ailleurs eux même proactifs en matière de communication et valorisation de leurs productions. En effet, certains d'entre eux souhaitent obtenir la certification HVE. Sans pour autant avoir la garantie d'un retour sur investissement immédiat, ils anticipent ainsi les attentes sociétales et les normes alimentaires futures en s'appuyant sur un référentiel reconnu par les Ministères et qui devrait augmenter en notoriété auprès du public.



« UN VERGER POUR MIEUX MANGER », UNE RÉPONSE À LA DÉFIANCE DES CONSOMMATEURS

St Mamet est une entreprise de transformation de fruits fondée en 1953 par un groupement d'arboriculteurs du Gard. Il y a une quinzaine d'années, elle fait face à la nécessité d'**actualiser ses modes de production pour répondre aux attentes émergentes des consommateurs** à l'égard des pratiques arboricoles. St Mamet et Conserve Gard - coopérative agricole partenaire depuis 1967 représentant 70 % de son approvisionnement - décident alors de s'appuyer sur la certification AgriConfiance.

Pour faire valoir sa vision originale du « verger pour mieux manger », **St Mamet a fait le choix d'expliquer directement ses engagements sur ses produits** plutôt que de faire apparaître le logo AgriConfiance, peu connu du grand public. En plus d'indiquer l'origine française, le packaging met en scène les pratiques écologiques des arboriculteurs en leur donnant la parole.

LA CONTRACTUALISATION, OUTIL DE DÉVELOPPEMENT POUR UNE FILIÈRE PÉRENNE

La collaboration mise en place avec Conserve Gard est une démarche exclusive dans le secteur des **fruits transformés**. La contractualisation a en effet été établie, dès l'origine, sur une durée de 20 ans. St Mamet permet ainsi aux arboriculteurs de gérer de nouveaux vergers et de sécuriser sur le long terme leur capacité à écouler leurs produits. L'entreprise bénéficie en retour d'un meilleur contrôle de l'innocuité des produits, de la gestion des intrants, des conversions en agriculture biologique...

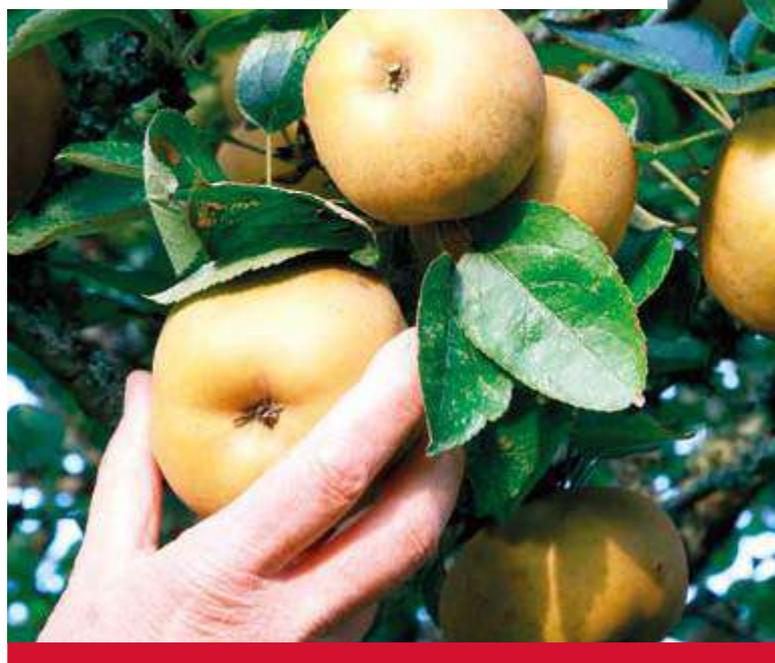
Ce partenariat s'est renforcé depuis 2017 pour garantir la pérennité de la filière. Les prix aux arboriculteurs seront réévalués sur 5 ans de 2018 à 2021 avec un soutien supplémentaire à la replantation des vergers pour atteindre entre 650 ha et 1 000 ha d'ici 5 ans. St Mamet a également pour objectif de soutenir la conversion en agriculture biologique des vergers à hauteur de 15 à 20 % d'ici 2020.

UN DÉPLOIEMENT À GRANDE ÉCHELLE DES PRATIQUES VISANT LA RÉDUCTION D'INTRANTS

Cette démarche leur a permis de mettre en place des **pratiques agricoles durables sur les 650 ha de vergers** de la coopérative avec pour ambition de diminuer les intrants, de développer les méthodes naturelles pour lutter contre les nuisibles, assurer la pollinisation afin de préserver le fruit, l'environnement et la biodiversité, ainsi que de contribuer à l'aménagement et au développement territorial à travers la création de réseaux locaux.

Pour réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, les arboriculteurs améliorent la gestion des ravageurs des arbres fruitiers :

- Implantation de vergers dans des zones peu humides, sous l'effet du Mistral ;
- Protection des arbres par un filet contre les insectes nuisibles ;
- Enduit d'argile des troncs d'arbres ;
- Diffusion de phéromones pour éviter la reproduction des papillons nuisibles.

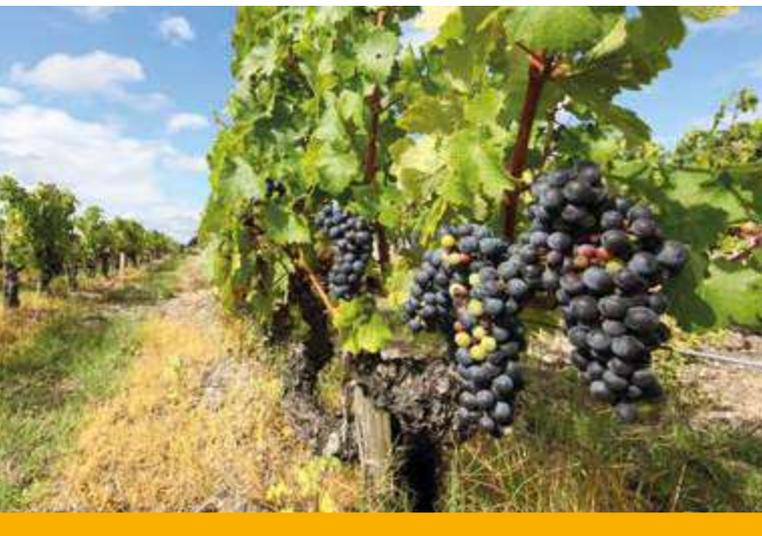




UNE ANTICIPATION DES ATTENTES SOCIÉTALES

Les problématiques sanitaires du vin sont encore peu soulevées par le consommateur. Dans le milieu viticole, la diversité des itinéraires techniques possibles et leurs impacts potentiels sur la santé et l'environnement sont en revanche bien connus. La coopérative Les Vignerons de Buzet, représentant un vignoble de 1870 ha à 50 km du vignoble Bordelais, a décidé, dans ce contexte, **d'anticiper la demande sociétale en produits sains à travers une démarche de développement durable lancée en 2007** (certification RSE et AgriConfiance).

Les vignobles de la marque Les Vignerons de Buzet se sont ainsi constitués en véritable laboratoire d'innovation à travers l'expérimentation de techniques et de bonnes pratiques sur des sites pilotes. L'objectif est ainsi d'améliorer les connaissances, les conditions de faisabilité, d'optimiser les coûts et d'aboutir ainsi à la définition de cahiers des charges pertinents.



UN RÉFÉRENTIEL ADAPTÉ À LA SPÉCIFICITÉ DE LA VITICULTURE

La certification Agriculture Biologique a pour inconvénient de ne pas prendre en compte certains enjeux spécifiques de la filière viticole puisque le cahier des charges ne prend, par exemple, pas en compte la question de l'accumulation des cuivres dans les sols. **Les vignerons regroupés sous la marque Les Vins de Buzet se sont donc concertés pour développer leur propre référentiel**, permettant ainsi de limiter la prise de risques concernant les pratiques adoptées au regard de ces enjeux.

Le domaine de Gueyze est un site pilote clé pour Les Vignerons de Buzet qui permet la diffusion de bonnes pratiques dans de nombreux domaines à travers des temps collectifs d'échanges, des outils d'accompagnements et des formations :

- Préservation de la biodiversité à travers l'implantation de nichoirs, la réintroduction d'espèces, la plantation de haies, la création de zones humides, la gestion des inter-rangs pour l'accueil des pollinisateurs... ;
- Lutte « naturelle » contre le chiendent (couverts, mulch semi-direct...);
- Limitation des phytosanitaires selon leur dangerosité (environnement, santé) en utilisant les auxiliaires de culture et par une gestion plus précise des doses.

Pour continuer à progresser, Les Vignerons de Buzet s'orientent vers une réflexion sur les possibilités de rémunération des services environnementaux.

UNE COMMUNICATION CIBLÉE PAR ENJEU

En termes de communication de la marque, **afin de garantir une visibilité plus accrue auprès des distributeurs et consommateurs, les vins sont commercialisés par gamme, chacune valorisée par un label** : label Agriculture Biologique pour 0 traitement de synthèse et désherbants chimiques, Bee Friendly pour 0 traitement toxique pour les abeilles, label Sans sulfites ajoutés et 0 % de résidus de pesticides.

Le second levier de valorisation de la démarche s'appuie sur la contre-étiquette expliquant au consommateur le choix d'une viticulture plus respectueuse de l'Homme et de son environnement et les spécificités des différentes gammes.



Conclusion

Les travaux conduits par Noé au cours de l'année 2017, et dont les résultats ont été retracés dans ce document, soulèvent une question fondamentale conditionnant la réussite d'une transition vers une agriculture durable : cette agriculture doit intégrer la préservation de la biodiversité pour mieux bénéficier des services écosystémiques qui en dépendent, au lieu de les remplacer par des solutions artificielles (ex : intrants de synthèse) non durables. Tous les acteurs du système agroalimentaire, et en premier lieu les agriculteurs et ceux qui les accompagnent sur le terrain, doivent pour cela s'approprier pleinement les principes écologiques qui fondent la production agricole. C'est cette définition de l'agroécologie qui devrait être unanime et transparente dans tous les dispositifs déployés pour diffuser les bonnes pratiques agricoles quels que soit les choix techniques (Agriculture biologique, agroforesterie...).

Une fois ces fondements écologiques posés, le système socio-économique qui « exploite » ces écosystèmes doit pouvoir assurer la viabilité des filières agricoles qui appliquent ces principes en valorisant les productions qui en sont issues. Il en va principalement de la responsabilité de l'aval des filières agroalimentaires. Les 6 recommandations retracent les leviers complémentaires que les entreprises agroalimentaires doivent pour cela mettre en œuvre. La richesse des retours d'expériences qui ont pu être analysés et décrits dans ce rapport, démontrent l'ampleur de la dynamique actuelle. De plus en plus d'entreprises s'engagent dans de telles démarches avec leurs fournisseurs.

Il reste encore cependant des défis à relever pour engager l'ensemble des exploitations agricoles dans la transition agroécologique. Parmi les principales pistes de progrès et de développement de solutions, on peut notamment relever :

- Décloisonner les démarches de filières en cohérence avec la diversification des systèmes d'exploitation ;
- Sensibiliser l'ensemble des consommateurs à l'adoption de choix alimentaires en cohérence avec les nouveaux modèles agricoles ;
- Caractériser les relations entre pratiques agricoles, état des écosystèmes, rentabilité des activités et qualité nutritionnelle des productions ;
- Étendre les démarches engagées avec les marques distributeurs à l'ensemble des produits distribués pour responsabiliser la totalité des chaînes de valeurs ;
- Mailler les filières et les territoires pour diffuser largement les outils techniques, méthodologiques et références développés en continu.

Pour contribuer à ces réflexions, Noé poursuit en 2018 ses actions avec les entreprises agroalimentaires. En particulier, Noé et CDC Biodiversité lancent le groupe de travail AGATA (AGroAlimentaire et Transition Agroécologie). En parallèle du développement d'un outil de calcul de l'empreinte biodiversité des entreprises, piloté par CDC Biodiversité, le groupe de travail AGATA a pour objectifs de faire naître des projets pilotes portés par ses membres et de produire des outils et méthodologies permettant d'appliquer les recommandations de Noé.

LE GBS SCORE

La recherche d'un indicateur synthétique pour rendre compte des impacts des activités économiques sur la biodiversité a longtemps constitué un espoir vain. Aujourd'hui, différentes initiatives émergent sur ce sujet avec des approches méthodologiques convergentes. Pour que la mobilisation des entreprises en faveur de la biodiversité soit à la hauteur de celle du climat, nous avons sans doute besoin d'un indicateur simple et compréhensible par tout un chacun qui puisse permettre d'aligner les actions des acteurs économiques sur les objectifs internationaux et nationaux en matière de préservation de la biodiversité. C'est pourquoi CDC Biodiversité développe le Global Biodiversity Score (GBS) à destination des entreprises et des institutions financières. Le Global Biodiversity Score est un indicateur visant à rendre compte de l'empreinte biodiversité des entreprises tous secteurs économiques confondus, y compris celui de la finance, le long de leur chaîne de valeur (de l'extraction des matières premières à l'utilisation des produits). Il est exprimé dans une métrique unique, le nombre d'hectares d'espaces naturels vierges détruits par une activité économique, mais qui rend compte de manière quantitative de la multitude des pressions anthropiques qui impactent simultanément les écosystèmes. L'échelle de l'analyse est globale, du fait de l'économie mondialisée, tout en étant spatialisée, car les enjeux biodiversité et impacts associés sont nécessairement locaux. Il représente la biodiversité pour elle-même, et non la valeur des services qu'elle rend au risque de détourner l'action de l'objectif visé ; la méthodologie sous-jacente est transparente et consensuelle ; enfin, le GBS est en mesure de rendre compte, par ses variations, des efforts accomplis par les entreprises. En 2018, pour co-construire et expérimenter le GBS auprès des acteurs agroalimentaires, CDC Biodiversité s'est associé à Noé dans le cadre du groupe de travail AGATA.

Des défis à relever à l'échelle européenne



Les transformations de notre modèle agricole (disparition des infrastructures agroécologiques, spécialisation, simplification des rotations, augmentation de l'usage des phytosanitaires, place centrale de la production de céréales...), qui sont à la source de la perte de biodiversité dans les milieux agricoles, ont des causes profondes liées à l'organisation de notre système agroalimentaire. Les relations entre les acteurs qui le constituent ont été construites dans les années 60 et 70 dans un objectif d'augmenter la production à moindre coût. Ce système est aujourd'hui remis en cause du fait de ses impacts sur la biodiversité, mais aussi du fait de ses limites économiques.

Pour identifier les leviers de « déverrouillage » de cette situation, l'Institut du Développement Durable et des Relations Internationales (IDDR) a conçu un modèle agronomique à l'échelle européenne. Les résultats montrent qu'une réelle transition agroécologique repose sur deux déterminants fondamentaux :

- Un changement vers des régimes alimentaires plus sains, moins carnés mais plus riches en protéines végétales (légumineuses) ;
- Une reconfiguration de l'usage des terres et des systèmes de cultures : introduction massive de légumineuses et retour de l'élevage dans les zones où il a disparu afin de réintroduire de la biodiversité (via les prairies permanentes notamment) et limiter l'utilisation des intrants de synthèse.

Ils représentent des enjeux économiques importants : revenus des exploitants, coûts de l'alimentation, transformation des business modèles de filières. Les défis pour les politiques ne le sont pas moins. Ils devront notamment permettre de ré-orienter les comportements alimentaires, d'investir dans le développement des filières, et dans la recherche en particulier sur l'amont agricole et la sélection des variétés.

Pierre-Marie Aubert, Chercheur senior Politiques agricoles alimentaires, IDDR

BIBLIOGRAPHIE

- ADEME, 2016, Agriculture & Environnement – 10 fiches pour accompagner la transition agroécologique
-
- AFAF, mars 2015, Agroforesterie – Vers une meilleure gestion de la biodiversité
-
- Agreste, septembre 2016, Enquête Pratiques phytosanitaires sur les grandes cultures 2014
-
- Agriculture-de-conservation.com, juillet 2013, Classification des types de rotation de cultures
-
- ANR (Agence Nationale de la Recherche), Programme Systerra, décembre 2012, Les cultures associées céréales/légumineuses en agriculture « bas intrants » dans le sud de la France
-
- Conseil de l'Union Européenne, juin 2007, Règlement relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques
-
- Le Courrier de l'Environnement de l'INRA, Protection intégrée des cultures : évolution du concept et de son application
-
- FAO, 2015, Avantages et inconvénients de l'agriculture de conservation
-
- FNE & Deloitte, 2017, Agroécologie : la performance est l'affaire de tous !
-
- Fermes d'avenir, 2016, Pour une agriculture innovante à impacts positifs
-
- INRA, octobre 2017, Les services écosystémiques rendus par les écosystèmes agricoles
-
- INRA, février 2013, L'agriculture biologique
-
- Jiquet et al., 2016, STOC et SHOC : des nouvelles des suivis d'oiseaux communs coordonnés par le Muséum
-
- MAA, juin 2017, Certification environnementale, mode d'emploi pour les exploitations
-
- MAA, octobre 2015, Plan Ecophyto II
-
- MAA, mai 2015, Fiches explicatives sur le verdissement de la PAC
-
- MAAF, décembre 2016, Rapport d'avancement du Comité d'évaluation de la politique agricole écologique
-
- MAAF, Août 2012, La diversification des assolements en France : intérêts, freins et enjeux
-
- MAAF & ARF, avril 2015, Les nouvelles mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC)
-
- MAAPRAT, octobre 2011, L'utilisation des pesticides en France : état des lieux et perspectives de réduction, NESE n°35
-
- MEEM, janvier 2017, L'affichage environnemental pour une consommation plus verte
-
- MEE, mars 2017, IBES les premiers rapports pour les décideurs
-
- Meynard et al., avril 2015, La diversification des cultures : comment la promouvoir ?, Notes et études socio-économiques n°39
-
- MTES, mai 2015, Les surplus d'azote en France
-
- Observatoire National de la Biodiversité, Les indicateurs
-
- Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 et les Objectifs d'Aichi
-
- Solagro, Les infrastructures agroécologiques
-
- Solagro, 2016, AFTERRES2050





www.noe.org

Association d'intérêt général, Noé a pour mission de sauvegarder et de restaurer la biodiversité en France et à l'international, pour le bien-être de tous les êtres vivants, et en particulier de l'humanité. Pour mener à bien sa mission, Noé met en place des programmes de conservation d'espèces menacées, de préservation d'espaces naturels, ainsi que des programmes de formation, d'éducation et d'accompagnement visant à encourager des changements de comportements plus respectueux de l'environnement, en reconnectant l'Homme à la nature.

CONTACTEZ-NOUS !

Pauline LAVOISY
Chargée de programme « Biodiversité et Agriculture »
06 17 08 09 79
plavoisy@noe.org

UN PROJET DE NOÉ DANS LE CADRE DU PLAN ÉCOPHYTO 2018 — ORGANISÉ AVEC LE SOUTIEN DE :



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET SOLIDAIRE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION



Fondation
daniel & nina carasso
sous l'égide de la Fondation de France